

# 13<sup>e</sup>

**MAIRIE DE PARIS** 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016**

**- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -**

Le lundi vingt huit novembre deux mille seize à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt deux novembre deux mille seize par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

M. AQUA, Mme BECKER, M. BENHAIM, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, Mme GALLOIS, M. JULLIARD, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. LE GUEN, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. TAN, M. TRAISNEL, M. TREMEGE.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme ATALLAH (pouvoir à M. BENHAÏM),

Sans pouvoir : Mme COLLET, Mme KOUASSI, Mme SOUHAITÉ, Mme STIBBE, M. VIGNOLLES, Mme YADANI

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Madame Adeline LAMBERBOURG

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**13 2016 19 - Désignation d'un secrétaire de séance.**

**M LE MAIRE** : Nous allons ouvrir notre conseil en désignant une secrétaire de séance. Je vous propose Adeline LAMBERBOURG. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0  
ADELINE LAMBERBOURG EST DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

**13 2016 20 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 1er février 2016**

**M LE MAIRE** : Nous avons à approuver le compte rendu de séance du conseil d'arrondissement de mars 2016. Y a-t-il des modifications à apporter ? Aucune ? Je le soumets à vos suffrages. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Il est adopté.

POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Nous commençons par une bonne nouvelle annoncée par Eric OFFREDO, mais que vous connaissez déjà tous : il s'agit de la modification du siège de la Métropole du Grand Paris.

**2016 SG 39 - Modification du Siège de la Métropole du Grand Paris.**

**Eric OFFREDO** : Il s'agit d'une délibération du Secrétariat général pour acter la modification du siège de la Métropole du Grand Paris, qui était précédemment dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Le Conseil de la Métropole a décidé, lors de sa séance du 30 septembre 2016 de déménager au 15-19 avenue Pierre Mendès France, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Cette nouvelle implantation coïncide avec la montée en puissance de la Métropole dans de nombreux domaines.

**M LE MAIRE** : J'en profite, comme je l'ai fait lors de la séance inaugurale, pour remercier chaleureusement le Président de son choix. En termes d'image, je pense que c'est une très bonne chose que le 13<sup>ème</sup> arrondissement accueille la MGP. Nous verrons l'avenir qui lui est réservé : même si certains lui prédisent un avenir funeste, je crois pour ma part à l'avenir du Grand Paris et suis très heureux que la Métropole ait fait le choix de la modernité en choisissant l'avenue Pierre Mendès-France, dans un immeuble qui vient d'être livré, où est aussi installé un nombre important de responsables de la Caisse des Dépôts.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Nous passons à une série de délibérations présentées par Francis COMBROUZE qui, à son habitude, va faire des présentations synthétiques et brèves. Je lui passe la parole sur une première délibération concernant l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

**2016 DU 253 - Appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris »**

**Francis COMBROUZE** : Merci. Il s'agit, dans le cadre d'un appel à projets qui concerne l'ensemble de la Métropole du Grand Paris, d'un concours qui aura lieu en fin d'année et qui sera jugé en 2017, de l'un des lots de la zone d'aménagement concerté Paul Bourget, le lot 11 qui est une parcelle de 1 500 m<sup>2</sup> au sol, avec une dominante d'activités économiques. Nous avons prévu pour ce lot, un des plus proches du périphérique, d'utiliser des murs antibruit et d'y accueillir une activité économique comme prévu par le programme de la ZAC. Il y aura donc mise au concours de ce lot dans le cadre de l'appel à projets général « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

**M LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons donc voter sur la DU 253. Qui vote pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous allons passer au projet « Réinventer Paris », à ne pas confondre avec « Inventons la Métropole ». Francis COMBROUZE va présenter le projet ayant trait à la gare Masséna.

<b>2016 DU 87 - Appel à projets urbains innovants : site gare Masséna (13e) - Désignation du lauréat - Signature de la promesse de vent</b>
---

**Francis COMBROUZE** : C'est le projet lauréat. Je vous rappelle qu'il y avait trois projets finalistes dans chacun des 6 sites du 13<sup>ème</sup> arrondissement qui ont été jugés. Le dossier qui vous est distribué contient 4 délibérations différentes, mais vous avez « Réalimenter Masséna » (nous reviendrons par la suite sur les autres éléments du dossier).

Le projet Masséna consiste en une sorte de « tour de Babel », avec un système de rétrécissement dans sa partie haute. La partie basse permet à la fois la réhabilitation de la gare avec une toiture-terrasse, l'installation d'agriculture urbaine, une activité orientée vers le commerce alimentaire en circuit court dans le pied de la gare, qui je vous le rappelle, donne par un escalier sur le bas de la rue à l'angle de la rue du Loiret. Le souci du concours était d'offrir tout ensemble :

- une activité économiquement viable, innovante, fondée sur la nouvelle alimentation et les circuits courts,
- quelques logements, liés à l'activité de restauration et d'apprentissage : les apprentis pourraient loger ainsi dans les étages. Une vêtture bois est prévue sur l'ensemble de la partie neuve ;
- une réhabilitation de la gare « dans son jus », qui essaie de respecter les voûtes, le traitement en briques, etc.

Le dossier présente des images de ce concours ainsi que la liste des différents partenaires lauréats, que je ne citerai pas tous : notamment l'architecte Lina Ghotmeh du cabinet DGT architecture, et toute une série d'investisseurs dont Alimentation générale, Polychrome, La Ruche qui dit oui.

**M LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur TREMEGE.

**Patrick TREMEGE** : Oui, Monsieur le Maire. J'ai participé au jury, comme vous et Yves CONTASSOT, et j'ai eu à regretter le manque d'imagination des projets qui nous avaient été présentés. Celui que nous avons retenu et qui vous est présenté ce soir n'a pas rencontré un enthousiasme délirant. C'est toutefois celui que le jury a retenu. Le groupe LR votera pour, avec les réserves que je viens d'exprimer.

**Francis COMBROUZE** : Je prends note de cette réflexion. Patrick TREMEGE a effectivement participé au jury. Le projet n'a certes pas soulevé d'enthousiasme délirant, mais comparativement aux deux

autres, il a bien remporté sa majorité. Le manque d'enthousiasme concerne sa forme urbaine, la réhabilitation de la gare couplée à l'implantation d'un immeuble juste à côté posait question. Le programme lui-même pouvait aussi poser question : je rappelle qu'il comporte une salle polyvalente de 200 places, un bar et une galerie d'art dans la gare ; au deuxième niveau dans la gare, les exploitants et les animateurs, l'espace de vente associé à la cuisine et la conserverie, et du 5<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> niveaux dans la tour, un programme de logements locatifs meublés, ainsi que la ferme expérimentale aux 11-12-13<sup>èmes</sup> étages. On verra ce que donnera le projet.

**M LE MAIRE** : Je voudrais ajouter, sans polémique inutile, que le site est très contraint pour réhabiliter cette gare, dont nous connaissons l'état, les uns et les autres : tout y est dévasté, la charpente est à refaire, les planchers d'origine n'existent plus, des escalators désossés gisent à l'intérieur et la constructivité à côté est extrêmement réduite.

Je constate toutefois que le projet a été l'objet de nombreuses publications dans la presse : il y a eu des dizaines de publications en France et ailleurs. Il a en tout cas intéressé beaucoup de gens. Nous verrons comment il sera réalisé, mais au regard des contraintes, on peut dire que nous nous en sommes bien sortis, y compris dans les propositions qui ont été faites. Ce sera un lieu intéressant. Il faut voir comment les architectes réussiront la réalisation, par rapport aux images qu'ils en ont montré. C'est toujours un grand défi. Mais je suis content du résultat, parce que les premières études que nous avons réalisées n'étaient pas de ce niveau.

**M LE MAIRE** : Nous passons au vote de la DU 87. Qui vote pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous allons passer à l'approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2015.

<b>2016 DU 167 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2015</b>
--

**Francis COMBROUZE** : Il s'agit d'une délibération assez rituelle qui consiste, chaque année, à approuver les éléments au 31 décembre de l'année précédente. Ici ce sont les éléments à fin 2015 des 4 opérations concernées qui font actuellement l'objet de traités de ZAC de concession :

D'une part, Paris Rive Gauche où la délibération nous actualise l'état prévisionnel des produits et des charges à environ 4 362 M€, en diminution de 50 M€ par rapport au prévisionnel antérieur, qui se montait à 4 400 M€. Dans ce prévisionnel sont retracés de manière comptable les produits et les charges enregistrées pour l'année 2015.

Les produits sont des ventes de charges foncières, qui se sont maintenus à un haut niveau avec 165,5 M€ de produits.

Dans les 167 M€ de charges, on trouve à la fois la poursuite des acquisitions foncières, en particulier du côté Bruneseau, les travaux de couverture des voies ferrées, les travaux entre Jean Simon et le boulevard périphérique : quai d'Ivry, rue Jean-Baptiste Berlier, des travaux d'aménagement et de réalisation qui permettent maintenant d'avancer dans la voie de l'urbanisation de ce quartier.

D'autre part Bédier/Porte d'Ivry : pas de grand changement, si ce n'est les acquisitions et les ventes de charges foncières correspondant aux deux immeubles du promoteur Buelens qui sont maintenant repris par la Ville en propriété pour loger les services de la Ville à la porte d'Ivry, de part et d'autre de l'avenue. Celui en cours de construction, quasiment hors d'eau maintenant sur tous les niveaux est le plus proche de la cité Bédier.

Pour la ZAC Paul Bourget, des mouvements qui retracent les opérations entre Elogie et la Ville, et qui sont également liés à la réalisation du jardin public central.

Enfin, la petite opération, également en concertation avec la SEMAPA du 90 Auriol/Cité Doré, dont on a beaucoup parlé, qui consiste à prévoir pour l'école une participation de la Ville de 8,9 M€ HT, et les produits attendus pour la vente des trois immeubles de logement, dont un, je le rappelle, est en PLS, l'autre en logement intermédiaire et le troisième en logement social classique.

**M LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Donc qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous passons à une délibération de la DLH. Il s'agit d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie. Il y en aura toute une série ce soir, ce qui est un signal extrêmement fort. Nous abordons le premier qui concerne HFS, au 84 rue Nationale.

<b>2016 DLH 213 - Réalisation 84 rue Nationale (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM L'Habitat Social Français (hsf)</b>
--

**Francis COMBROUZE** : Il s'agit d'un petit programme de logements de HSF qui, je le rappelle, fait partie du groupe RIVP. Il comporte : le passage de l'électricité au gaz avec chaudière à condensation générale, distribution dans les appartements ; une série de travaux : isolation thermique des planchers, réfection de la toiture, isolation des combles, remplacement de l'ensemble des menuiseries, installation d'une chaudière pour passer de l'électricité au gaz, robinets thermostatiques classiques et VMC puisqu'on va isoler cet immeuble.

L'existant s'élève à 449 kWh/m<sup>2</sup>/an et est estimé après travaux à 125 kWh/m<sup>2</sup>/an. On attend donc un gain d'environ 320 kWh/m<sup>2</sup>/an.

La participation de la Ville est essentielle, avec une subvention de 370 000 € pour un budget total de 1,7 M€.

**M LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Je n'en vois pas. Donc qui vote pour la DLH 213 ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : La délibération suivante concerne une petite opération avenue des Gobelins.

<b>2016 DLH 225 - Réalisation 12 bis rue du Val-de-Grâce (5e) et 39 avenue des Gobelins (13e) d'un programme de création de 3 logements PLA-I par SNL-Prologues</b>
---

**Francis COMBROUZE** : Il s'agit, dans des immeubles classiques, de projets de la petite SA Solidarité nouvelle pour le logement, qui consiste à créer dans l'existant, ici concrètement dans un studio de 13 m<sup>2</sup> au 6e étage avec ascenseur, un logement PLA-I pour un projet qui vise essentiellement ce qu'on appelle la réinsertion par le logement. Le 39 avenue des Gobelins est un immeuble classique et l'opération est réalisée donc par Solidarité nouvelle pour le logement avec une réfection des locaux.

Une subvention de la Ville est sollicitée pour un montant de 4 732 € sur un montant total des travaux s'élevant à 41 000 €.

**M LE MAIRE :** Dans le diffus forcément, cela ne fait pas beaucoup de logement sur une délibération. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 29 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 4 (LE GROUPE LES REPUBLICAINS)**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE**

**M LE MAIRE :** Nous passons à deux délibérations liées à un autre programme HSF. Francis COMBROUZE va les présenter conjointement et nous les voterons successivement.

**2016 DLH 288 - Location à hsf de l'ensemble immobilier 108 avenue d'Ivry et 127-128 rue de Tolbiac (13e) - avenant à bail emphytéotique - réalisation d'un programme de 14 logements PLS par hsf**

**2016 DLH 419 - Réalisation 108 avenue d'Ivry et 127-128 rue de Tolbiac (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par hsf**

**Francis COMBROUZE :** La première délibération consiste à acter un projet discuté avec les locataires : une surélévation produisant 14 logements au 108 avenue d'Ivry à l'angle 127 Tolbiac. Vous avez dans la fiche annexe de l'opération les vues et l'insertion de cette surélévation : rez-de-chaussée + 4 étages qui deviendront rez-de-chaussée + 6 étages ou rez-de-chaussée + 3 étages qui deviendront rez-de-chaussée + 4 étages ou rez-de-chaussée + 5 étages qui deviendront rez-de-chaussée + 7 étages selon les différents niveaux de cet ensemble immobilier.

Outre la production de ces 14 logements supplémentaires, il y aurait selon la seconde délibération (DLH 419) un plan Climat, c'est-à-dire une réhabilitation pour les étages et les immeubles existants. Les deux opérations de travaux seront phasées et coordonnées.

Concernant la programmation, compte-tenu de la dominante de logement social des immeubles existants, les 14 logements seraient tous programmés en PLS, toujours dans l'idée de mixer PLS, PLUS et PLA-I dans nos immeubles. Le programme comporte 5 logements T1, 4 logements T2, 4 T3, et 1 T4 dans l'optique des différents bâtiments ainsi surélevés.

L'insertion urbaine qui était le point délicat de cette affaire fait l'objet des schémas consultables dans la fiche annexe de l'opération. Cette seconde délibération porte donc sur le financement classique de l'opération de réhabilitation Plan Climat Énergie de l'existant, avec un niveau d'isolation qui permettra après travaux d'atteindre 72 kWh/m<sup>2</sup>, soit un gain d'environ 45 % par rapport à l'existant. Le coût total de l'opération s'élève à 1,4 M€ pour la réhabilitation, en tenant compte du fait que les locataires participent pour moitié aux économies d'énergie avec le « pied de facture ».

**M LE MAIRE :** C'est un groupe de logements qui a été construit à destination des fonctionnaires de police. Il s'agit donc de la réhabilitation de ce programme avec quelques logements supplémentaires en toiture.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Qui vote pour la DLH 288 ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Qui vote pour la DLH 419 ? Même vote j'imagine ?

POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE :** De nouveau un programme de réhabilitation Plan Climat Energie, cette fois rue du Tage, par la RIVP.

**2016 DLH 308 - Réalisation 14 rue du Tage et 9 à 15 rue de l'Industrie (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP**

**2016 DLH 309 - Réalisation 148 avenue d'Italie et 2 à 14 rue du Tage (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP**

**Francis COMBROUZE :** Il s'agit donc d'un petit immeuble à l'angle Tage/Industrie, en R+6 construit en 1991. Il a les qualités de ses défauts : construit en 1990, il est relativement isolé, mais pas de façon satisfaisante. L'idée est de passer de 300 kWh/m<sup>2</sup>/an à 168 kWh/m<sup>2</sup>/an après travaux, soit un gain de 122 kWh/m<sup>2</sup>/an. On y arrive très concrètement par :

- une isolation thermique par l'extérieur, mais limitée aux pignons, parce qu'on ne peut pas faire grand-chose en façade. Il faudra tenir compte en outre d'une isolation thermique faite antérieurement par l'intérieur des logements ;
- une isolation thermique des planchers bas qui sont au-dessus ou sous le parking ;
- la mise en place d'une VMC ;
- le remplacement des ballons d'eau chaude par des ballons plus performants ;
- l'installation de radiateurs à accumulation au lieu des convecteurs électriques actuels.

C'est une opération relativement modeste en termes de coût : 144 000 €, avec un coût estimé à 36 000 € pour chacun des logements. Dans le financement est attendu de votre part une subvention modeste de 46 658 € qui complètera la prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts par la RIVP.

**M LE MAIRE :** Nous pouvons présenter la délibération suivante qui est exactement à la même adresse : il s'agit du même groupe de logements.

**Francis COMBROUZE :** Il s'agit d'une opération portant sur un ensemble plus important, puisqu'on a 58 logements pour une surface totale de 4 700 m<sup>2</sup>. Le bouquet de travaux est exactement le même :

- isolation thermique par l'extérieur (tenir compte de l'isolation thermique fait par l'intérieur et de l'impossibilité d'avoir sur les façades sur la rue une isolation extérieure) ;
- isolation des planchers bas ;
- mise en place d'une VMC ;
- remplacement de l'ensemble des châssis de fenêtres et menuiseries ;
- remplacement des convecteurs et des ballons d'eau chaude par des systèmes plus performants.

Après travaux, le gain attendu est de 177 kWh/m<sup>2</sup>/an. Le financement est plus conséquent vu les surfaces en cause : 2,3 M€ avec une subvention sollicitée de la Ville de 567 000 €, le reste du financement étant bouclé par un prêt auprès de la Caisse des Dépôts souscrit par la RIVP.

**M LE MAIRE :** Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce groupe, concerné par une grosse opération de réhabilitation et d'isolation ? Pas de demande d'intervention ? Je sou mets donc les délibérations à vos suffrages.

DLH 308, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

DLH 309, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Toujours Francis COMBROUZE et nous passons cette fois à Lerichemont, qui est une autre filiale de la RIVP.

**2016 DLH 310 -Réalisation 10-12 rue Jean-Sébastien Bach (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont**

**Francis COMBROUZE** : Il s'agit d'un immeuble en R+9 qui comporte 68 studios et 3 logements en F2, qui sont également des désignations par la Préfecture pour des fonctionnaires. L'isolation doit permettre sur le pignon et sur l'ensemble des éléments de toiture d'avoir à la fois une isolation thermique des façades par l'extérieur, isolation thermique des planchers bas et des toitures, installation d'une VMC et remplacement de l'ensemble des châssis de fenêtres par des modèles plus performants.

Après isolation, la toiture terrasse sera végétalisée. C'est une toiture terrasse typique des années 1960, avec des gravillons. On procèdera donc à l'isolation suivie d'une végétalisation. Dans cette opération, il est espéré passer sous les 80 kWh/m<sup>2</sup>/an au lieu des 236 actuels.

La subvention sollicitée de la Ville se monte à 485 000 € à laquelle s'ajoute une part de végétalisation pour 12 000 €. Le total des travaux s'élève à 1,2 M€.

**M LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sur la DLH 310, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Nous allons passer à la réalisation d'un programme de 210 logements étudiants. C'est une belle réalisation à Paris Rive Gauche.

**2016 DLH 337 - Réalisation LOT BIB4 - ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de 210 logements étudiants par l'Habitation confortable**

**Francis COMBROUZE** : C'est un ensemble assez important. Le lot BIB4 correspond à l'image dans le document joint. C'est un immeuble en bord de Seine, donc très visible. L'image montre la manière dont le projet s'insère, près du pont du boulevard Jean Simon, la cheminée appartenant, je le rappelle, à l'école d'architecture la SUDAC.

Ces logements étudiants seront gérés par le CROUS, 210 logements conventionnés (PLUS). Le lot B1 pourra atteindre 50 mètres de hauteur, soit un R+15, avec une partie plus basse. Vous voyez sur la volumétrie une faille entre les deux parties de cet immeuble.

Le programme comporte 195 T1 et 15 T2. Le loyer mensuel hors charge sera 6,71 €, soit la valeur des logements conventionnés PLUS, qui déclenchera le droit à l'APL la plus forte possible pour les étudiants, avec une gestion CROUS et un logement de fonction pour le gardien.



Le coût total de l'opération s'élève à 21,7 M€. Il y a une subvention au titre de l'aide à la pierre de l'Etat pour un peu plus de 1 M€ ; une subvention foncière de l'Etat pour 2,3 M€ ; une subvention de la Région, qui participe au financement des logements étudiants pour 1,8 M€, une subvention demandée à la Ville qui fait un effort plus important que ses deux partenaires réunis (Etat + Région) de 5,3 M€. En contrepartie, la Ville bénéficiera de droits de réservation, en lien avec le CROUS, à la condition d'être boursier. La Ville dispose d'un droit de réservation pour 147 logements, la Préfecture, c'est-à-dire l'Etat, étant réservataire pour 63 logements. Comme les désignations pour les logements étudiants sont faites par le CROUS au sein de commissions, ces désignations sont plutôt optiques.

**M LE MAIRE** : Je crois que nos droits sont rétrocédés au CROUS. Ils ne passent en tout cas pas en commission locale. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce programme de logement étudiant, classé logement social ? Je vais soumettre à vos suffrages la DLH 337. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Cette fois-ci c'est une toute petite opération : une série de regroupements de chambres de bonnes, comme on en a l'habitude, par Elogie.

**2016 DLH 338 - Création par regroupement de chambres de 7 logements sociaux (7 PLA-I) (11e, 13e, 15e, 17e, 20e) par Elogie**

**Francis COMBROUZE** : Tout à fait. C'est Elogie qui crée dans ces immeubles du 75 Kellermann un T2 en regroupement de plusieurs chambres, mais également un T1 pour le 48 Glacière. C'est une opération classique dans des immeubles qui sont déjà des immeubles de logements sociaux.

**M LE MAIRE** : Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc sur la DLH 338, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : La délibération suivante n'est pas habituelle puisqu'il s'agit de la modification de la devanture d'un local commercial, mais Francis COMBROUZE va vous expliquer pourquoi cette délibération nous est présentée

**2016 DLH 345 - 15-17 rue Charles Bertheau - 30 rue de la pointe d'Ivry (13e) - Modification de la devanture du local commercial Oriental Kitchen**

**Francis COMBROUZE** : À l'angle Charles Bertheau / 30 rue de la pointe d'Ivry, nous possédons un local qui est affecté à un centre de vaccination municipal géré par la DASES. Il se trouve que, parmi les locaux commerciaux, l'un est en location à une société intitulée Oriental Kitchen. Il s'agit donc simplement de l'autoriser à nous déposer une demande de changement de la vitrine, qui reviendra également sur le bureau de la Ville pour autorisation.

**M LE MAIRE** : Comme c'est une propriété de la Ville, il faut en passer par cette délibération. Pas de demande d'intervention ? Donc sur la DLH 345, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous revenons à des programmes plus importants, avec une opération 90 boulevard Auriol, à l'emplacement de l'ancienne école Cité Doré.

**2016 DLH 351 - Réalisation 90 boulevard Vincent Auriol (13e) d'un programme de construction de 47 logements sociaux et de 87 logements intermédiaires par Paris Habitat OPH**

**Francis COMBROUZE** : Concernant l'opération Cité Doré, je vous ai déjà remis le plan-masse de l'opération. Outre l'école, elle comporte 3 bâtiments comprenant 47 logements PLUS et 87 logements intermédiaires, ainsi que des commerces, à la fois à l'angle Jenner/Vincent Auriol et sur le boulevard Vincent Auriol.

La délibération est purement financière, et consiste à donner la typologie des logements : pour les 47 logements sociaux : 7 T1bis, 12 T2, 11 T3, 13 T4, 4 T5, pour un coût total de 14,4 M€ ; pour les 87 logements intermédiaires (pour vous donner un exemple, le loyer PLS est à 13 euros ; pour le logement intermédiaire, qui est accessible à des gens dépassant les plafonds du PLS, qui est le dernier échelon du logement social, le loyer sur une base réglementaire hors charge s'élève à 17 €/m<sup>2</sup> utile. Le coût total est de 35,3 M€.

La subvention demandée, uniquement pour le PLS, s'élève à 184 640 € pour la Ville, à laquelle s'ajoute une subvention foncière de l'Etat de 202 000 €. Le PLI ne fait pas l'objet de subventions de la Ville, mais d'un prêt PLI contracté par Paris Habitat qui gèrera l'ensemble.

Très concrètement, le permis de construire pour ces trois immeubles sera déposé fin décembre 2016 ou en début d'année 2017. Je rappelle que le challenge est de tenir une livraison en septembre 2019, pour les éléments école comme logements.

**M LE MAIRE** : Merci. C'est donc une opération que nous avons voulu soutenir, destinée principalement aux classes moyennes, puisqu'il y a déjà beaucoup de logements sociaux dans ce quartier. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : La délibération suivante concerne une nouvelle opération Plan Climat, très importante puisqu'il s'agit de tout le groupe de la SIEMP qui se situe à cheval sur le boulevard Vincent Auriol et la rue du Chevaleret.

**2016 DLH 386 - Réalisation 183-185 bis rue du Chevaleret (13e) d'un programme Plan Climat Énergie - modification des garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la SIEMP**

**Francis COMBROUZE** : En vérité, nous avons déjà délibéré il y a deux ans pour le lancement financier de cette affaire. Les travaux ont démarré et il s'agit aujourd'hui de l'ajustement des garanties du prêt qui est modifié au vu de la réalité des prix. L'ensemble de l'opération est désormais évalué à 22,8 M€. Il faut donc modifier les garanties du prêt délivré à la SIEMP. Une seconde réunion est prévue la semaine prochaine.

**M LE MAIRE** : Je souhaite insister sur cette opération comme sur les autres. C'est tout le boulevard Auriol qui va réellement changer de visage : il y a l'énorme opération de la RIVP au-dessus de Monoprix,

cette opération de la SIEMP, sans compter toutes les opérations que vous avez connues au niveau de la rue Nationale. Il s'agit vraiment d'un changement de physionomie générale du boulevard Vincent Auriol, avec un impact visuel très fort. Je m'en réjouis, même s'il va falloir suivre les opérations pour qu'elles se déroulent dans de bonnes conditions. Marie-José RAYMOND-ROSSI est à la manœuvre et très mobilisée à chacune des étapes.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, sur la DLH 386, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous poursuivons avec un programme de réhabilitation Plan Climat Energie, avenue de Choisy.

**2016 DLH 387 - Réalisation 103 avenue de Choisy (13e) d'un programme Plan Climat Énergie par Elogie**

**Francis COMBROUZE** : Cet ensemble immobilier, vous en voyez une extrémité avenue de Choisy, juste après l'angle Tolbiac/Choisy. Ce sont 85 logements concernés par un Plan Climat assez classique, avec un bouquet de travaux permettant d'isoler toutes les façades, la toiture-terrasse, le remplacement de toutes les menuiseries, le remplacement des ventilations mécaniques et le remplacement des convecteurs électriques par des panneaux rayonnants.

Le gain serait de 66 % après travaux. Pour un existant de 311 kWh/m<sup>2</sup>/an, on passerait à 104 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Le prix de revient prévisionnel se monte à 2,2 M€. La subvention sollicitée de la Ville est de 675 000 €, et un prêt principal à solliciter par Elogie pour 1,3 M€.

**M LE MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce nouveau projet ? Sur la DLH 387, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous repartons sur des créations de logements, notamment étudiants, à Paris Rive Gauche.

**2016 DLH 390 - Réalisation lot T10 A Sud de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de 154 logements étudiants par l'Habitation Confortable**

**2016 DLH 398 - Réalisation lot T10 A Nord de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme comportant 55 logements sociaux par Paris Habitat OPH**

**Francis COMBROUZE** : Il ne s'agit pas uniquement de logements étudiants puisque je vous propose d'étudier successivement la DLH 390 et la DLH 398 qui concernent le lot T10.

Le lot T10 se situe sur le parvis d'entrée de la halle Freyssinet, sur un lot qui est parallèle à la copropriété du 49 boulevard Vincent Auriol, qui constitue l'entrée de la halle Freyssinet. Les travaux principaux de la halle sont en cours d'achèvement à grande vitesse. Sur le parvis de la halle se construiront trois immeubles : le T10 A Sud occupe la partie centrale du plan, comporte 154 logements étudiants ; le T10 A

Nord se situe au plus proche de l'avenue de France, avec un escalier et un système d'ascenseur public inséré dans le mur droit du bâtiment jusqu'à la future placette qui sera faite avenue de France. Il comporte les logements sociaux ; le bâtiment le plus à l'Ouest comporte des logements intermédiaires qui seront réalisés par une filiale du groupe SNCF immobilier, Novidis.

La première délibération a pour objet le financement du programme de 154 logements étudiants, répartis entre 130 T1 et 24 T2 pour tenir compte de la diversité des besoins des étudiants, pour un prix de revient total de 16,5 M€, auquel s'ajoute la construction d'un logement de fonction pour 400 000 €, soit un total de 16,9 M€. La subvention sollicitée de la Ville est de 2 M€. La subvention de la Région pour le logement étudiant se monte à 1,4 M€ et la subvention globale de l'Etat (subvention foncière et subvention principale) à 4,5 M€.

La seconde délibération porte sur 55 logements sociaux. C'est Paris Habitat qui gère l'affaire depuis longtemps. Le programme se répartit entre 17 PLA-I, 22 PLUS et 16 PLS, afin de permettre une diversité de revenus et de plafonds.

Le coût global de l'opération s'élève à 17,9 M€. Les subventions de l'Etat et de la Ville couvrent chacun des modes de conventionnement. La subvention totale sollicitée de la Ville s'élève à 1,4 M€. Les autres partenaires complètent le plan de financement, conjointement avec un prêt pour 5 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et un prêt spécifique pour le PLS de 2,5 M€ que contractera Paris Habitat.

**M LE MAIRE** : Merci pour cette double présentation.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Nous ne pouvons pas voter de la même manière sur les deux délibérations, puisque la première consiste à construire à nouveau du logement étudiant, mesure à laquelle nous étions favorables et qui figurait également dans notre programme en 2014, alors que la seconde ne comporte que 16 PLS contre 39 PLA-I/PLUS. Dans ce cas, autant nous avons pu voter préalablement favorablement sur les différentes délibérations qui consistaient à réorienter la construction de logement social vers du logement intermédiaire, autant il ne nous est pas possible de voter favorablement sur un programme principalement composé de PLUS et PLA-I supplémentaires.

**Frédéric BENHAÏM** : Je voulais juste proposer à notre collègue d'inciter ses camarades de parti élus dans les collectivités gouvernées par son camp à prendre leurs responsabilités en matière de logement social. Cela nous aidera, nous avons d'ailleurs déjà eu cette discussion ensemble.

**M LE MAIRE** : C'est une discussion habituelle, nous sommes effectivement en total désaccord sur le sujet. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous fais voter sur les deux délibérations.

Qui vote pour la DLH 390 ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Qui vote pour la DLH 398 ? Qui vote contre ? Républicains et UDI. Qui s'abstient ?

**POUR : 28 VOIX    CONTRE : 5    ABSTENTION : 0**  
**4 ELUS DU GROUPE LES REPUBLICAINS ET L'ELUE DU GROUPE UDI VOTENT CONTRE**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE**

**M LE MAIRE** : Nous revenons à des opérations Plan Climat, cette fois rue de l'Amiral Mouchez

**2016 DLH 404 - Réalisation groupe « Mouchez 27 », 27 rue de l'Amiral Mouchez (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat, de requalification des espaces extérieurs et de végétalisation par Paris Habitat.**

**Francis COMBROUZE** : C'est un groupe de Paris Habitat qui est très important, du début des années 1970. Il marque très profondément l'histoire de notre arrondissement, comme celui qui se trouve à l'autre bout de la rue de l'Amiral Mouchez. La réhabilitation thermique s'adresse à un bâtiment assez haut (R+11), avec 177 logements, ainsi qu'à un bâtiment R+7, qui comporte 39 logements, soit 207 logements au total.

Le bouquet de travaux comporte, outre les travaux classiques d'isolation par l'extérieur des façades, des toitures-terrasses, des planchers bas, et le remplacement de l'ensemble des menuiseries, le remplacement des chaudières collectives à gaz par des chaudières plus performante, la mise en place d'un stockage dédié à l'eau chaude sanitaire, la récupération de chaleur sur les eaux usées pour participer à la production d'eau pour les sanitaires, le calorifugeage des équipements et des réseaux puisque l'ensemble est très étendu, la pose de robinets thermostatiques, la modernisation de la VMC.

Sont également prévus la rénovation des salles de bains et des WC, la réfection des cuisines avec mise aux normes électriques, la pose d'équipements spécifiques pour les locataires de plus de 65 ans. Vous voyez dans la fiche que 60 % des locataires ont plus de 65 ans. Est également prévue la réfection des parties communes, le remplacement des portes palières, la réfection des descentes d'eau, des paliers, des systèmes de désenfumage. La loge doit être améliorée, ainsi que les locaux de tri des déchets, le local à vélo. Le problème de l'accès aux caves et de leur sécurisation est une demande récurrente et importante des habitants, de même que la création d'un local commun pour l'amicale des locataires ou autres réunions. Est prévue la séparation entre les parties résidence et la rue de l'Amiral Mouchez, une réfection des espaces privatifs collectifs dans la résidence.

La mise aux normes PMR concerne la rampe arrière du bâtiment pour l'accès aux caves, la mise en accessibilité de la loge pour les PMR qui s'y rendent ainsi que des locaux de tri sélectif et des locaux collectifs.

La toiture sera végétalisée sur la moitié de la surface actuelle, en raison de l'encombrement important lié aux systèmes et édicules d'ascenseurs et de ventilation.

**M LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Marie-José RAYMOND-ROSSI.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Je me réjouis de cette réhabilitation, qui me tenait à cœur parce que c'est le premier site que j'ai visité avec Paris Habitat et l'association des locataires, quand nous avons été élus en 2014. Il est vrai que j'ai trouvé l'endroit sympathique, mais rencontrant de gros problèmes, notamment de froid dans les appartements. Je pense que les locataires de ce site vont être entièrement satisfaits.

**M LE MAIRE** : Merci, tu as raison.

Donc sur la DLH 404, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Toujours des opérations de réhabilitation Plan Climat Energie, rue du Chevaleret.

**2016 DLH 408 - Réalisation 4-6 rue du Chevaleret et 8,10, 12 rues Régnauld (13 e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

**Francis COMBROUZE** : L'opération est menée par la RIVP. C'est une opération assez classique pour un immeuble réalisé en 1960, en deux barres de R+10. Les 135 logements feront l'objet d'une réhabilitation thermique avec toutes les façades isolées, toiture-terrasse, remplacements des menuiseries et des chaudières collectives par des chaudières à condensation, changement des ballons d'eau chaude, création d'une VMC hygroréglable.

La toiture sera végétalisée pour plus de la moitié de sa surface compte-tenu de l'encombrement des systèmes de ventilation, des cheminées et des ascenseurs.

Les travaux devraient permettre un gain d'un peu plus de 37 kWh/m2/an, passant de 170 kWh/m2/an à 130 kWh/m2/an. Le coût total est de 3,5 M€, avec une subvention sollicitée de la Ville de 442 000 €, le reste faisant l'objet d'un prêt souscrit par la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts. Une prise en charge d'une partie de la végétalisation du toit-terrasse est prévue pour 14 000 €.

**M LE MAIRE** : Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts à vos voix la DLH 408. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous avons ensuite un avenant qui concerne le Conservatoire.

**2016 DPA 80 - Conservatoire municipal d'arrondissement 16-18 rue Nicolas Fortin et 67-69 avenue Edison (13e) - Relogement - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.**

**Francis COMBROUZE** : La valeur totale des travaux avec marché de maîtrise d'œuvre qui a été attribué en contrôle technique à Alto Engineering Architecture s'élève à un montant global de 1,8 M€. Le premier avenant a consisté à ajuster la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre, qui a été établie à 54 458 €, soit une augmentation de 2,9 %.

Il s'agit d'un deuxième avenant pour ce marché, qui consiste à augmenter la rémunération de 17 716 €, soit au total une rémunération complémentaire du maître d'œuvre qui s'élève à 48 755 € TTC. Le deuxième avenant constate donc l'augmentation globale des prestations techniques à 5,5 % au lieu de 3 % au titre de l'avenant n° 1.

**M LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention, si ce n'est pour dire que le Conservatoire est magnifique. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous allons passer à Marie José RAYMOND ROSSI et à la transformation du foyer de travailleurs migrants rue du Chevaleret.

**2016 DLH 277 - Transformation 63 rue du Chevaleret (13e) d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale de 240 logements PLA-I par ADOMA**

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Il s'agit de poursuivre la transformation du foyer Senghor en résidence sociale. Cette restructuration se fait en deux temps. La première phase touche à sa fin puisque le bâtiment construit en fond de cour, qui comporte 104 logements autonomes devrait être livré en fin d'année ou début d'année prochaine.

La délibération porte sur la deuxième tranche : la démolition et la reconstruction du bâtiment qui se trouve sur rue, au 63 rue du Chevaleret. C'est un bâtiment sur 9 étages, qui comportera à terme 240 logements PLA-I autonomes, des locaux collectifs ainsi que des locaux de la direction territoriale d'ADOMA.

Le coût de cette opération est de 17 523 M€. La délibération vous demande d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme, d'accorder à ADOMA une subvention d'un montant maximum de 3 806 963 € et d'accorder comme c'est l'habitude la garantie de la Ville aux différents emprunts que va contracter ADOMA.

**M LE MAIRE** : Pour compléter la transformation de l'axe Vincent Auriol, je souligne que la rue du Chevaleret sera aussi complètement transfigurée avec l'opération Paris Rive Gauche, la halle Freyssinet, mais aussi de nombreuses opérations de réhabilitation que nous avons accompagnées chez les bailleurs sociaux, pour les foyers de travailleurs migrants, y compris l'immeuble qui héberge l'entreprise SPECIA, qui a subi une très belle réhabilitation. Cela sera une transformation en profondeur de la rue du Chevaleret, jusqu'à la Cité du Chevaleret, sur laquelle nous sommes en train de travailler : une consultation des locataires est lancée en décembre.

Pas de demande d'intervention ? Sur la DLH 277, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe LR.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 4 (LES ELUS DU GROUPE LES REPUBLICAINS)**

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE**

**M LE MAIRE** : Nous arrivons à l'adoption du programme local de l'habitat modifié, une modification proposée suite à une évolution législative que Marie-José RAYMOND-ROSSI va nous expliquer.

#### **2016 DLH 427 - Adoption du Programme Local de l'Habitat Modifié**

**Marie-José RAYMOND-ROSSI**: Je vais sans doute être un peu longue, mais c'est un sujet qui mérite qu'on s'y arrête. Monsieur le Maire, comme l'ensemble des maires d'arrondissement et comme la Maire de Paris, vous portez une attention particulière à l'équilibre du parc de logements, notamment du parc social. L'objectif poursuivi est de proposer une offre de logements accessibles à toutes les catégories de la population parisienne, avec un effort en direction des classes moyennes. Cette volonté permet de maintenir ou de renforcer la mixité sociale dans certains quartiers.

Aujourd'hui, le projet de loi Égalité Citoyenneté, toujours en cours d'examen à l'Assemblée Nationale, comporte un certain nombre de dispositions de nature à impacter ces efforts en imposant de nouvelles contraintes aux collectivités territoriales, notamment en matière de peuplement du parc social. Il prévoit entre autres un durcissement des conditions d'application du supplément de loyer solidarité, le SLS et vise à supprimer la possibilité pour les bailleurs sociaux de moduler le supplément de loyer solidarité prévu par les conventions d'utilité sociale. Cette modulation est actuellement mise en œuvre par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris et la grande majorité des entreprises sociales pour l'Habitat, au bénéfice des classes moyennes, d'autant que cette modulation prendra fin à la fin de l'année 2016.

On peut regretter que les dispositions de ce projet de loi doivent s'appliquer uniformément sur l'ensemble du territoire national, sans tenir compte du rapport entre revenus, loyer et prix du mètre carré de certains territoires comme Paris. À l'échelle de Paris, 9 144 ménages sont actuellement assujettis au SLS d'un montant moyen de 236 €/mois. Sauf modification du PLH, ces ménages vont subir une hausse du SLS pouvant les conduire à quitter leur logement et leur quartier. Grâce à la modification du PLH, ce sont plus de 4 000 familles des classes moyennes qui ne subiraient pas cette hausse, évaluée en moyenne à 100 €/mois, chiffre qui devra être affiné en fonction des situations particulières des locataires. La suppression de la modulation du SLS aura un impact négatif sur notre arrondissement, qui ne pourra être corrigé que par la modification du PLH.

En 2015, notre arrondissement comptait 32 738 logements sociaux au titre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Précisons que le SLS s'applique sur les logements sociaux familiaux dès lors que les plafonds de revenus sont dépassés d'au moins 20 %. Si on regarde l'impact sur les logements du parc social de Paris Habitat et de la RIVP, soit 21 792 logements, ce qui représente 75 % du parc du 13<sup>ème</sup>, à ce jour 935 foyers sont soumis au SLS, modulés à la baisse en application des conventions d'utilité sociale, signées par les bailleurs et l'Etat.

Parmi ces 935 ménages, la proposition de modification du PLH permettrait de maintenir la modulation du SLS dans les quartiers où la part de logements sociaux est supérieure à la moyenne parisienne, pour 804 ménages. 114 ménages ne seraient pas concernés par le maintien de cette modulation. En considérant la totalité du parc social de l'arrondissement, ces chiffres pourraient être supérieurs. Cette situation pourra bien entendu être modifiée en fonction de la situation personnelle des ménages dont les revenus pourraient progresser et en fonction de l'évolution de la production de logement social quartier par quartier.

La délibération que nous vous proposons d'adopter concerne principalement les arrondissements où la présence de logements sociaux est importante. Elle prévoit également une meilleure application du SLS dans certains arrondissements, afin d'impulser une véritable rotation dans le logement social.

La Ville de Paris aurait souhaité pouvoir reconduire à l'identique les modulations de SLS actuellement en vigueur dans les CUS. Le débat législatif ne l'a pas permis. L'actuel PLH permet d'introduire des règles spécifiques en matière de SLS, pour des motifs particuliers de mixité sociale dans les quartiers où le logement social est concentré. La mesure que nous vous proposons est importante, car elle vise à préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes qui vivent dans les quartiers où la part de logement social est supérieur à la moyenne, afin d'éviter qu'elles ne soient poussées à les quitter. Cette mesure est importante également car elle nous permettra de poursuivre notre objectif de mixité sociale dans ces quartiers. Et comme le dit Jérôme COUMET, « la mixité sociale, ça marche dans les deux sens. »

**M LE MAIRE** : Merci beaucoup. Yves CONTASSOT ?

**Yves CONTASSOT** : Comme l'a dit Marie-José RAYMOND-ROSSI, c'est une modification du PLH qui nous est demandée, suite au débat à l'Assemblée qui est en cours, dont on ne sait pas comment il se terminera, sur le texte de loi Égalité Citoyenneté.

Jusqu'à présent, pour qu'il y ait une modulation du SLS, il fallait effectivement que la notion de zone sensible soit retenue. Ce ne sera plus le cas, puisque c'est l'IRIS qui déterminera si on est ou pas dans un périmètre permettant de déroger à cette uniformisation des SLS. Cela pose un problème, parce qu'on peut très bien avoir dans un IRIS une concentration locale qui simplement dépasse la moyenne parisienne de 19,09 % de logements sociaux. Il suffira d'être à 19,1 % pour que la modulation s'applique de façon automatique.

Deuxièmement, nous n'avons pas pu obtenir de statistiques sur le nombre de personnes concernées par nature de revenus. Ce sont les bailleurs sociaux qui savent aujourd'hui qui paye un surloyer, pas l'État. L'État fixe la règle mais la perception est faite au niveau local par les bailleurs sociaux. Nous avons le nombre total, sans ventilation par niveau de revenus. Or, ce n'est pas la même chose, quand on est une personne seule avec 1 300 € de revenus et qu'on paye 100 € de surloyer, ou quand on est un couple à 7 000 € avec 3 enfants, ce qui est aujourd'hui la base qui déclenche le surloyer. Ce n'est évidemment pas la même chose. En termes d'égalité devant le surloyer, on n'est évidemment pas dans les mêmes conditions.

Nous regrettons de ne pas avoir ces informations, demandées à maintes reprises dans différentes réunions. Manifestement les bailleurs sociaux ne les ont pas fait remonter, puisque nous n'arrivons pas à les avoir.

Ensuite, nous avons toujours émis des réserves sur ces modulations de SLS, parce que ce n'est pas d'une grande clarté. On constate des inégalités de fait, et quant à la notion d'éviction, non pas pour les classes moyennes inférieures à 1 300 ou 1 400 euros, mais pour celles qui sont très supérieures, qui



sont en dessous du doublement qui permet l'éviction, à l'évidence il existe un problème de maintien avec des modulations de surloyer à la baisse dans certains quartiers. Ce n'est pas comme cela que l'on va régler le problème. Quant à dire qu'avec ce niveau de revenus, les gens pourraient quitter le logement social pour aller dans le privé, personne ne peut croire une seconde que les gens vont préférer aller dans le privé plutôt que payer un léger surloyer, quand on voit l'écart entre les loyers du parc social et ceux du parc privé.

À ce stade, et vu le manque d'informations, nous nous abstenons, et nous espérons bien que d'ici le Conseil de Paris, nous arriverons à obtenir les informations qui nous manquent.

**Edith GALLOIS** : Une expression bien connue dit « quand c'est flou, il y a un loup. » Votre proposition nous paraît étonnante et en quelque sorte à contresens. Elle manque de précision, et surtout de cap, nous ne comprenons pas où vous voulez en venir. Nous sommes absolument favorables au surloyer. Si vous êtes pour la mixité des classes sociales, c'est une nouveauté et nous nous en réjouissons, puisque nous avons toujours défendu les classes intermédiaires, mais nous pensons qu'il existe d'autres moyens que d'éviter des surloyers. Dans certaines situations, cela ressemble plus à du clientélisme qu'à une règle qui s'appliquerait de la même manière à tous.

Nous souhaitons qu'il n'existe qu'une règle et qu'elle s'applique à tous ; que ses paramètres soient clairs, objectifs, ciblés. Cela n'en a pas l'apparence pour l'instant, si bien que cette disposition va plutôt à contresens. Faisons plus de logement intermédiaire, facilitons l'accès à la propriété : voilà de vraies mesures. La possibilité de créer sur des critères peu clairs des exceptions à une règle qui de fait s'appliquerait à certains et pas à d'autres nous paraît bizarre et pourrait ressembler à du clientélisme. Tant que nous n'aurons pas plus de précisions, nous nous abstenons.

**Francis COMBROUZE** : Je crois que Marie-José RAYMOND-ROSSI a fourni les chiffres concernant deux bailleurs sociaux, qui sont une partie du parc : RIVP et Paris Habitat. Si nous ne faisons pas cette proposition de modulation, c'est-à-dire de modération de l'effet de surloyers qui s'additionnent aux surloyers, nous aurions 918 ménages dans le 13<sup>ème</sup> qui seraient impactés par une augmentation du surloyer. Je ne sais pas ce que vous appelez des conditions peu claires ou floues. La situation est au contraire très simple : dans des arrondissements comme le nôtre, nous ne voulons pas que ceux qui vivent dans le logement social et payent les surloyers les plus importants voient ces surloyers s'alourdir. C'est l'objectif de cet amendement.

Par ailleurs, considérer qu'au-delà de 1 300 €, on est dans les classes moyennes, ce n'est pas ma conception. Je pense que le logement social doit s'adresser à toutes les catégories de revenus, notamment quand on a des enfants.

**M LE MAIRE** : Pour conclure ce débat qui va se poursuivre au Conseil de Paris, je voudrais dire simplement, Madame GALLOIS, que les revenus et le pouvoir d'achat ne sont pas les mêmes à Paris et en province, si bien qu'il est normal qu'un dispositif législatif puisse être modulé. La loi le permet pour de bonnes raisons.

Ces bonnes raisons sont justement que la mixité sociale puisse se perpétuer au sein du parc de logement social, et particulièrement au sein des grandes cités du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Je soutiens ardemment cette proposition parce qu'elle correspond à mes convictions profondes. Le logement social n'est pas uniquement fait pour les personnes les plus démunies, surtout à Paris, où il est très difficile de se loger quand on est un couple d'enseignants, par exemple. Le logement social est aussi fait pour ces personnes-là. Telle est ma conviction que je continuerai à défendre. Ce dispositif va dans ce sens. Je remercie la Ville de Paris de le mettre en place.

**Anne-Christine LANG** : Je crois qu'il faut tout de même préciser que ces surloyers sont calculés sur des plafonds PLS, c'est-à-dire que toutes les personnes logées en PLUS et PLA-I ne sont pas concernées par les surloyers. Je pense qu'il faut bien le préciser, surtout que l'on parle de revenus de

1 300 €, etc. Cela ne concerne que les personnes en PLS, atteignant N fois le plafond de ressources des PLS, N étant très élevé.

Il est important, dans la discussion que nous avons, de préciser le niveau de revenus dont on parle. Peut-être la délibération ne le précise-t-elle pas assez. En effet, je rejoins la position d'Yves CONTASSOT, tant qu'on n'a pas une idée précise des revenus dont il est question, il est difficile de débattre. Si on parle d'une augmentation de 100 € pour des foyers gagnant 7 à 8 000 € par mois, cela ne me semble pas scandaleux. Je ne pense pas que la mixité sociale, que je soutiens ardemment dans le parc parisien, soit véritablement remise en cause pour une augmentation aussi légère par rapport à des revenus aussi élevés. Nous n'avons pas l'ensemble des éléments concrets pour débattre. À l'Assemblée, au cours des débats, j'ai pu constater que personne n'était d'accord sur les chiffres : la Ministre, qui a été apostrophée à de nombreuses reprises par les élus parisiens sur cette question de SLS, avec les arguments évoqués ce soir de mettre en danger la mixité sociale dans le parc social, a estimé que les foyers étaient concernés à partir de 6 ou 7 000 € de revenus mensuels. Il me paraît donc abusif d'évoquer des couples d'enseignants ou des personnes touchant 1 300 € par mois.

En définitive, le fait d'avoir un SLS sur le PLS dans une certaine catégorie de revenus ne me semble pas scandaleux ni dangereux pour la mixité sociale. J'ajoute que ce dispositif de SLS s'applique à l'ensemble du territoire et qu'il ne faut pas tout voir à travers le prisme parisien.

**M LE MAIRE** : Je soumetts aux voix la DLH 427. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 22 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 11**

**LES 6 ELUS DU GROUPE EELV, LES 4 ELUS DU GROUPE LES REPUBLICAINS ET L'ELUE DU GROUPE UDI S'ABSTIENNENT.**

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE**

**M LE MAIRE** : Nous passons à une subvention au titre de l'intégration, et c'est Marie-José RAYMOND ROSSI qui la présente.

<b>2016 DDCT 134 - Subvention (11 089 euros) à trois associations au titre de l'intégration</b>
---

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : [*Début de l'intervention non enregistré*]... leur insertion, mais aussi les aider dans les démarches difficiles, notamment concernant l'accès au droit et à la santé.

Pour le 13<sup>ème</sup>, il est proposé de verser une subvention de 1089 € à l'Association pour le développement du pôle de santé 13. Cette association intervient trois fois par an dans deux foyers du 13<sup>ème</sup>, Tolbiac et Vincent-Auriol, pour des actions de prévention, de dépistage, d'éducation thérapeutique, d'accès aux soins et d'orientation vers des services adaptés à leurs problèmes, afin de favoriser la prévention des pathologies.

**M LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Sur la DDCT 134, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Je passe cette fois la parole à Laurent Miermont, avec toute une série de subventions pour des associations qui interviennent dans des quartiers politique de la ville.

**2016 DDCT 151 - Subventions (113 825 euros) à 48 associations pour le financement de 49 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens**

**Laurent MIERMONT** : Seules quatre subventions concernent le 13<sup>ème</sup>. Je ne ferai pas de remarques sur la lisibilité de la politique de la ville parisienne au travers de ces délibérations. Il est effectivement gênant d'avoir une liasse de délibérations au titre de la politique de la ville. Certes, elles sont classées par thématique, mais beaucoup d'arrondissements sont concernés et la lisibilité de l'action en est rendue difficile, en particulier sur le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Il s'agit tout d'abord d'une subvention de 1 000 € pour l'association des Amis de la bienvenue qui est un atelier sociolinguistique, qui propose, depuis son siège proche de la Butte-aux-Cailles, un certain nombre d'activités éducatives, socioculturelles : soutien scolaire, apprentissage du français, etc.

S'y ajoute une subvention de 1 000 € pour la compagnie Confidence, dans le cadre de l'appel à projets Égalité homme/femme Citoyenneté. L'objet de cette association est conforme à l'appel à projet, il s'agit de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, de sensibiliser aux violences faites aux femmes (l'événement national récent est l'occasion de rappeler l'importance de cette cause), de lutter contre les stéréotypes, l'homophobie, l'antisémitisme, le racisme. Cette action se fera au bénéfice des classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> du collège George Sand.

La troisième subvention concerne l'association Femme initiatives qui œuvre depuis des années dans le 13<sup>ème</sup> pour l'intégration des populations primo-arrivantes, ayant des difficultés d'apprentissage de la langue française. L'association s'adresse particulièrement aux femmes dans ces situations pour les aider à s'intégrer, notamment sur le marché du travail.

Enfin, la quatrième subvention de 2 500 € est sollicitée au profit de l'association Sciences Technologie Société (ASTS) qui est porteuse de l'espace public numérique du 13<sup>ème</sup> arrondissement, entre autres, afin de concevoir et programmer une application intitulée « j'vis à Paris » et dont le projet est de relier, de mettre en réseau les différentes associations œuvrant dans le domaine de l'intégration sur les quartiers politique de la ville, via des modules thématiques : culture, vie quotidienne, démarches administratives, etc.

**M LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous allons maintenant vers la signature du protocole de préfiguration du NPNRU.

**2016 DU 36 - Signature du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (13e, 18e, 19e, 20e)**

**Laurent MIERMONT** : Il s'agit d'approuver le lancement d'un certain nombre d'études de préfiguration qui sont destinées à alimenter ceux qui mettront la dernière main au projet de renouvellement urbain global portant sur les quartiers Bédier et Oudiné-Chevaleret.

À cet égard, je tiens à me féliciter, au nom de toute la municipalité, pour la sélection par le jury d'ATD Quart-Monde comme territoires de lutte Zéro chômage de longue durée des quartiers Oudiné-Chevaleret et Bédier, qui feront partie de cette expérimentation, portée avec force depuis ses débuts par Anne-Christine LANG, députée du 13<sup>ème</sup> et par la Mairie du 13<sup>ème</sup>, avec le soutien de l'Hôtel de Ville, afin de faire bénéficier tous les chômeurs de longue durée domiciliés sur les quartiers Oudiné et Bédier de cette expérimentation. Celle-ci vise à leur faire pratiquer des activités à but social ; l'innovation sociale est d'essayer de satisfaire des besoins sociaux existants non satisfaits par l'action spontanée, par la « main

invisible » du marché laissé à lui-même. L'action menée nous remplit d'optimisme et doit à mon avis remplir d'optimisme les habitants des quartiers concernés, en leur donnant des perspectives supplémentaires. Elle sera, j'en suis sûr, couronnée de succès.

La délibération vise, dans le cadre du renouvellement urbain, à vous faire approuver un certain nombre d'études concernant le projet qui s'ensuivra. Je ne vais pas vous décrire les données sociodémographiques de ces quartiers. Il s'agit de réaliser, en vue de la reconfiguration de certains sites et/ou reconstruction de certains équipements :

- une étude de pollution dans la perspective de ces démolitions/reconstructions d'équipements ;
- une étude géotechnique pour s'assurer de la stabilité du sous-sol ;
- une étude urbaine portant sur le cadre de vie, sur les aspects socio-économiques et visant à porter un projet de développement économique local. En effet, nous nous sommes aperçu lors des programmations précédentes du renouvellement urbain que l'aspect urbain était satisfaisant, mais manquait d'accompagnement des habitants, dont la situation socioprofessionnelle ne s'améliorait pas forcément après ces grands chantiers. Le projet de développement économique local doit s'insérer dans la géographie générale des quartiers Oudiné-Chevaleret et Bédier. Dans cette zone appelée « arc de l'innovation », avec la participation de nombreuses collectivités territoriales, tout près du secteur de Paris Rive Gauche, pourvoyeur d'emplois à forte valeur ajoutée dans les technologies numériques, à proximité de secteurs économiques importants, dans lesquels beaucoup d'habitants pourraient s'insérer. Je pense notamment à la question du numérique et de l'informatique.

Le protocole de préfiguration souligne la nécessité d'associer les structures de démocratie participative dès le départ : conseils de quartier, Conseil citoyen du 13<sup>ème</sup> arrondissement, afin d'aboutir à l'élaboration de scénarios pour l'évolution urbaine, économique, humaine et sociale d'Oudiné-Chevaleret et de Bédier.

**M LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Sur la DU 36, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE :** Nous allons passer à Philippe MOINE.

<b>2016 DAC 734 - Subvention (2 000 €) à l'association Comité Parisien de l'Association Catholique des Services pour la Jeunesse (6e)</b>
---

**Philippe MOINE :** Je vais tout de suite rassurer l'assistance : il s'agit en effet d'une subvention de 2 000 € proposée pour le Comité parisien de l'Association catholique des Services pour la jeunesse. Il s'agit d'une association ancienne, qui gère notamment une maison d'enfants à caractère social, qui accueille des jeunes en difficulté, dont environ 10 % en situation de handicap. Les jeunes qui sont accueillis le sont sans discrimination d'origine ou de confession. C'est en ce sens que je tenais à rassurer.

Cette association a encadré une très belle opération qui a eu lieu cet été. Il s'agissait de réaliser une fresque sur les murs extérieurs de l'école Cité Doré. Les jeunes ont donc participé régulièrement tout au long de l'été à cette activité de Street art qui s'est inscrite dans la dynamique des réalisations de fresques au long du métro aérien boulevard Vincent-Auriol. L'inauguration a eu lieu fin septembre et a donné beaucoup de satisfaction à tous les participants.

**M LE MAIRE :** Merci. C'était une très belle opération regroupant des adolescents et de jeunes adultes placés à l'aide sociale pour l'enfance. C'est avec cette association et avec le soutien de la Fondation Paris Habitat et de la SEMAPA. Cela a permis à tous ces jeunes de reprendre confiance en leurs talents.

Ce fut aussi un vrai succès populaire au moment des portes ouvertes. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention pour cette délibération ? Je n'en vois pas. Pour la DAC 734, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous avons maintenant une convention d'occupation que nous connaissons bien, pour l'association Bétonsalon, qui est régulièrement présentée à ce conseil d'arrondissement.

**2016 DAE 412 - ZAC PRG - Halles aux Farines (13e) - Convention d'occupation de locaux au profit de l'association Bétonsalon**

**Philippe MOINE** : Nous avons effectivement souvent des délibérations portant sur des subventions accordées par la Mairie de Paris à l'association Bétonsalon, qui gère à la fois un espace de création et d'exposition dans les locaux de Paris-7 et d'autre part la villa Vassiliev dans le quartier Montparnasse. Cette délibération porte plus particulièrement sur la convention d'occupation qui lie la Ville de Paris à Bétonsalon. Il s'agit de renouveler cette convention, conclue en 2007 pour une durée de 10 ans. Elle s'achève l'année prochaine et il nous est proposé de la renouveler pour permettre à Bétonsalon de continuer de profiter de cet espace d'exposition d'environ 200 m2 dans les locaux de Paris-7.

**M LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Sur la DAE 412, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous poursuivons avec Adrien SAUMIER et l'économie sociale et solidaire après le beau Forum de ce week-end.

**2016 DAE 390 - Subventions (45 000 euros) et convention avec quatre associations relevant de l'économie sociale et solidaire dans l'Arc de l'Innovation.**

**Adrien SAUMIER** : L'économie sociale et solidaire (ESS) représente environ 9,5 % de l'emploi à Paris, à travers les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, auxquels s'ajoutent les emplois rémunérés par les entreprises commerciales d'utilité sociale.

L'ESS est demeurée créatrice d'entreprises et d'emplois tout au long des années 2000, y compris au plus fort de la crise. C'est la raison pour laquelle Paris continue à soutenir les actions mises en œuvre en faveur de l'ESS.

Cette délibération porte sur la signature de conventions avec 4 associations, dont une dont le siège social est dans le 13<sup>ème</sup>, Les Alchimistes, et une autre dont le siège est dans le 20<sup>ème</sup>, mais qui a une boutique dans le 13<sup>ème</sup>, Terem boutique pédagogique.

Les Alchimistes, créée en 2014, a pour but l'aide à la professionnalisation et l'accompagnement des porteurs de projets dans le champ de l'ESS. Elle propose deux parcours de formation auprès d'un public très éloigné de l'emploi ou habitant dans les quartiers politique de la ville. « Entreprendre dans l'ESS » est un parcours axé sur la stratégie de développement et de structuration de projets, le modèle économique, l'impact social, le leadership, la communication et le financement. « Travailler dans l'ESS » est un parcours axé sur la gestion de projet, afin de faire monter en compétences des personnes issues

de tous horizons. Ces formations sont proposées gratuitement aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA ainsi qu'aux personnes issues des quartiers politique de la ville dans le 13<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> arrondissements, après un entretien de motivation. La convention annuelle s'accompagne d'une subvention de 10 000 € au titre de 2016.

Territoire et Emploi (Terem) est une association créée en 1992 qui intervient auprès de publics jeunes et adultes en organisant des sessions de formation ou des chantiers d'insertion dans les métiers du commerce, de la vente et de la distribution. Elle gère des boutiques dites « pédagogiques » dont celle de la rue du Tage dans le 13<sup>ème</sup>, où l'enseignement est fondé sur le principe « apprendre en faisant » dans des conditions réelles de production. Dans ce contexte, l'association Terem a initié fin 2014 une réflexion sur les moyens de pérenniser et développer les chantiers d'insertion parisiens et de promouvoir l'économie solidaire avec sa boutique, un dispositif de mise en exergue du commerce équitable, éthique, responsable. Elle coopère aussi avec des ESAT, entreprises d'insertion, et les ressourceries parisiennes dont celle de l'avenue d'Italie.

Les objectifs du projet visent à la création et au développement de :

- une plateforme parisienne de promotion hors ligne et en ligne des produits de l'ESS ;
- une cinquantaine de ventes itinérantes pédagogiques et d'événements promotionnels dans l'année ;
- la rédaction d'une lettre électronique ;
- l'animation de forums et d'un blog thématique;
- la contractualisation de conventions de partenariat avec tous les acteurs parisiens de l'ESS ;
- l'organisation d'un séminaire de réflexion sur la promotion de l'ESS à la Maison des Associations du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

La convention annuelle s'accompagne aussi d'une subvention de 10 000 € au titre de 2016.

**M LE MAIRE** : Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Sur la DAE 390, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous poursuivons avec la DEV 135 et deux conventions pour le développement de l'économie circulaire.

<b>2016 DEV 135 - Ville de Paris-RATP - Signature de deux conventions pour le développement de l'économie circulaire « Quartiers d'affaires des Deux Rives » (12e, 13e)</b>
---

**Adrien SAUMIER** : On passe de l'économie sociale et solidaire à l'économie circulaire. Paris et la Métropole sont résolument engagées dans le soutien à l'économie circulaire, et pour cela, dans la continuité des États généraux de l'économie circulaire qui ont eu lieu en 2015, la Ville élabore un « Plan économie circulaire pour Paris » qui comportera des actions permettant d'atteindre les engagements municipaux. La création de synergies entre entreprises fait partie des actions qui seront développées dans le plan.

Dans ce contexte, la Ville de Paris et la RATP souhaitent mener en partenariat une opération de développement de l'économie circulaire au sein d'un quartier d'affaires, pour améliorer la performance environnementale des entreprises dans un périmètre géographique qui soit jugé pertinent. Le quartier sélectionné est celui qui est compris entre les gares de Lyon et d'Austerlitz car il est pôle d'attractivité majeure en mutation. De nombreux acteurs économiques y sont implantés, d'autres s'y installent actuellement, sur les deux rives de la Seine, autour de deux gares majeures. La Ville de Paris y voit une opportunité d'en faire un quartier d'affaires qui se développera selon un modèle d'économie circulaire.

Ce quartier a été baptisé « Quartier des deux rives ». J'espère que vous avez bien saisi l'allusion. Le projet est d'étendre la pratique de la collecte sélective des déchets tertiaires des entreprises du quartier, d'en améliorer la valorisation dans une logique d'économie circulaire où les déchets des uns sont les ressources des autres. Ils s'intègrent à une action globale du futur plan d'économie circulaire de la Ville de Paris, pour le développement de synergies industrielles et territoriales entre acteurs. Ce site des deux rives sera un site pilote.

**Francis COMBROUZE** : Je peux comprendre que la RATP soit partenaire dans un secteur de gares, mais pourquoi la RATP pour la collecte sélective des déchets des entreprises tertiaires ? Pourquoi pas la SNCF ? Combien la RATP finance-t-elle dans cette opération ? Pourquoi est-on allé chercher de l'argent à la RATP pour la collecte sélective ?

**Adrien SAUMIER** : Je vous renvoie aux conventions où ces détails sont précisés. La RATP a son siège dans le quartier.

**Francis COMBROUZE** : C'est parce que la Maison de la RATP se situe à cet endroit !

**Adrien SAUMIER** : C'est un acteur majeur du quartier. Mais ils ne vont pas faire le ramassage des déchets eux-mêmes... La participation de Paris et de la RATP est précisée dans les conventions On ne peut que saluer l'implication de la RATP dans cette opération.

**M LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes ? Non. Sur la DEV 135, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous passons à Danièle SEIGNOT, qui va nous parler d'une subvention au CORIF, le Centre ornithologique d'Île de France.

<b>2016 DEV 152 - Subvention (2 000 €) au centre ornithologique Île-de-France (CORIF) pour son inventaire des oiseaux nicheurs parisiens</b>
--

**Danièle SEIGNOT** : Je ne présente pas le CORIF que tout le monde connaît, mais je souligne que cette association se partage entre animation pédagogique dans les écoles et enquêtes ornithologiques régionales en Île-de-France, initiation des adhérents et du public à la reconnaissance des oiseaux. Le CORIF fait notamment un inventaire des oiseaux nicheurs parisiens.

Ce projet est réalisé en partenariat avec l'association Relais d'entraide de la porte d'Ivry (REPI 2000) qui a pour objet l'accompagnement et l'accès à la scolarité et aux loisirs éducatifs pour les jeunes du quartier Oudiné-Chevaleret (on reste dans le politique de la ville). Avec l'appui d'un animateur, il s'agit d'accompagner les jeunes qui vont utiliser des jumelles et des longues-vues, identifier les oiseaux observés... C'est un programme particulièrement intéressant pour ces jeunes.

Il y a cinq ans, avec eux, l'association a édité un atlas des oiseaux nicheurs de Paris et le projet actuel participe à la mise à jour de cette publication.

Par ces actions, le CORIF est un acteur majeur de la biodiversité parisienne et ce projet participe à une meilleure connaissance de celle-ci ainsi qu'à la sensibilisation des jeunes autour de ses enjeux. C'est pourquoi je vous propose d'attribuer au CORIF une subvention de 2 000 € pour son inventaire des oiseaux nicheurs parisiens.

**M LE MAIRE** : Nous allons bientôt connaître le nombre de moineaux et de palombes qui nichent dans le quartier...

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Sur la DEV 135, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous passons à la propreté, avec la mise à disposition de crédits d'investissement auprès de notre arrondissement, pour du petit matériel.

**2016 DPE 62 - Mise à disposition des crédits d'investissement en vue de permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité.**

**Danièle SEIGNOT** : C'est effectivement une nouveauté. Lors de sa communication au Conseil de Paris en février 2016, la Maire de Paris a fait part de sa volonté de renforcer les moyens d'intervention des maires d'arrondissement dans le champ de la propreté en leur allouant une enveloppe budgétaire d'investissement leur permettant d'acquérir du matériel de propreté adapté aux interventions de proximité. La volonté de réserver ces crédits d'investissement pour l'acquisition d'un matériel de propreté locale marque donc un approfondissement de la démarche de copilotage de la propreté, dans un esprit de codécision avec les services.

La mise à disposition d'une partie du budget d'investissement, réservée à l'acquisition de matériel de propreté adapté aux interventions de proximité permettra aux maires d'arrondissement de disposer de moyens spécifiques qu'ils estiment nécessaires pour répondre aux besoins et aux objectifs des contrats locaux de propreté. La municipalité parisienne propose d'y consacrer 500 000 € par an, répartis entre les arrondissements en fonction de critères objectifs, tels que la surface des espaces publics à entretenir, la densité de population présente sur le territoire, l'existence de quartiers en politique de la ville, la fréquence touristique, les manifestations à caractère festif ou sportif. Ces éléments de pondération permettent de répartir les crédits d'investissement entre les arrondissements par tranches comprises entre 10 000 et 45 000 € environ par an.

Cette dotation fera bien entendu l'objet d'un dialogue avec la Division territoriale de la Propreté sur les besoins identifiés par la Mairie, en vue de l'utilisation la plus efficace possible par les équipes locales. Je vous prie donc de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à mettre à disposition ces crédits pour les maires d'arrondissements.

**Patrick TREMEGE** : La propreté des rues de Paris fait à mon avis l'unanimité contre elle aujourd'hui et, à l'évidence, le nettoyage des rues n'est pas assuré. Alors que la Mairie de Paris avait déclaré en avril 2014 la propreté comme une grande priorité de la mandature, la présente délibération propose de déléguer aux arrondissements 500 000 €, soit 0,03 % du budget d'investissement des services de la propreté.

Le budget STPP est très largement excédentaire à Paris. Les dépenses ont été chiffrées à 271 M€, alors que les recettes sont de 555 M€. Le 13<sup>ème</sup> arrondissement va donc bénéficier d'environ 40 000 €. Il faut savoir qu'une seule aspiratrice de trottoir coûte 150 000 €. Quand on sait que les principaux problèmes du STPP sont l'insuffisance de matériel et la vétusté qui entraîne de très longues immobilisations du matériel, la Mairie va tenter de se dédouaner à peu de frais.

Parce que nous avons toujours milité pour que les maires d'arrondissement bénéficient des pouvoirs et des moyens pour assurer la propreté, nous n'allons pas voter contre ce projet, mais nous nous abstiendrons.



**M LE MAIRE** : Très honnêtement, il s'agit de petits matériels, permettant de mener des actions très locales. On a commencé à faire ce travail avec Danièle SEIGNOT et la responsable des services de la propreté. Il s'agit de la pose de pancartes pour dissuader, de harnais, de débroussailleuses, bref une série de petits investissements. En aucun cas il ne s'agit d'acheter avec cette enveloppe un gros matériel, sans quoi toute la ligne y passerait. Il était logique et plus efficace de déléguer ces crédits plutôt que d'acheter au niveau parisien. C'est pour cela que cette décision, qui va dans le bon sens, a été prise. S'il n'y a pas d'autre demande de précision, je sou mets à vos voix la DPE 62. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 4 (LES ELUS DU GROUPE LES REPUBLICAINS)**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE**

**M LE MAIRE** : Je passe la parole à Annick OLIVIER pour uen petite subvention à Ateliers Villes pour le projet spécifique Place d'Italie.

**2016 DEVE 114 - Subvention (1 500 €) à l'association Ateliers Villes pour son projet de végétalisation de la place d'Italie (13e)**

**Annick OLIVIER** : Cette délibération propose de subventionner un projet présenté par les Ateliers Villes, que vous connaissez tous. Le projet s'intitule « Si la place d'Italie était un jardin ». Il s'adresse aux enfants des écoles proches de la place d'Italie. L'idée est de leur permettre de mieux comprendre l'espace public, de réfléchir à l'espace urbain et à l'impact de la végétation sur ce dernier. Toutes les actions menées par les Ateliers Villes sont de grande qualité, et en général sont fort appréciées des enfants. Aussi je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

**M LE MAIRE** : S'il n'y pas d'autre demande d'intervention, sur la DEV 114 qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : C'est Geneviève DOURTHE qui présente la DFPE 257, qui concerne le soutien à la fonction parentale.

**2016 DFPE 257 - Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échanges autour des préoccupations des parents - Subventions (29 000 €) et conventions avec deux associations (8e, 9e et 13e)**

**Geneviève DOURTHE** : Nous sommes dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, qui s'appelle « Faire le Paris des enfants ». Nous vous soumettons deux subventions pour des associations : l'une est implantée dans le 13<sup>ème</sup>, vous la connaissez bien, 13 pour Tous, le centre social du 13<sup>ème</sup>, qui innove avec la mise en route de ce qu'on appelle un théâtre-forum, où les parents sont amenés à mettre en scène leurs difficultés ou la façon dont ils vivent. Le théâtre est à la fois un mode ludique et un moyen d'aborder des questions intimes difficiles à aborder dans un autre contexte. Des activités culturelles et sorties familiales sont aussi proposées. Pour cette initiative, il est proposé d'accorder à l'association 13 pour Tous la subvention de 15 500 €.

**M LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts à vos voix la DFPE 257. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Je passe la parole à Anne Christine LANG pour des subventions à des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

**2016 DFPE 259 - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris**

**Anne-Christine LANG** : Il s'agit du renouvellement de la convention qui lie la Ville aux associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance. Je rappelle brièvement que Paris est la première ville d'accueil collectif de la petite enfance, avec au total 34 255 places d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, dont près de 9 000 sont gérées par 124 associations.

Les associations, dans le 13<sup>ème</sup> comme dans l'ensemble de Paris, contribuent largement à atteindre les objectifs de la mandature (création de 5 000 nouvelles places d'accueil en 2020). Ce sont 50 M€ qui sont versés annuellement par la Ville de Paris à toutes ces associations, qui sont liées à la Ville par des conventions de fonctionnement triennales, qui arrivent à échéance à la fin de l'année. Il est prévu dans cette délibération de les réécrire en y apportant des modifications : outre les mesures qui figuraient déjà dans les précédentes conventions (vigilance accrue sur les projets éducatifs, participation des associations aux commissions d'attribution des places de crèche), il est prévu d'ajouter :

- une disposition concernant la part d'alimentation durable dans les repas puisque les associations, dans ce nouveau cadre conventionnel sont encouragées à fournir 50 % d'alimentation bio dans les crèches d'ici 2020 ;
- une disposition concernant les personnels puisque la Ville propose une prime supplémentaire de 100 € aux auxiliaires de puériculture qui travaillent dans les crèches associatives ;
- la Ville s'engage à accompagner les associations pour la mise en sécurité des établissements, notamment dans le cadre de la sécurisation des établissements de la petite enfance suite aux attentats de 2015.

Il vous est proposé d'approuver ce projet de nouveau cadre conventionnel entre la Ville et les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

**M LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Sur la DFPE 259, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous passons à trois communications, dont deux concernent le Conseil général et la dernière une communication du conseil de quartier.

**2016 DASES 377G - Subvention (150 000 euros) et convention avec l'association de Santé mentale du 13e et l'établissement public de santé Maison Blanche (20e)**

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Je voudrais excuser ma collègue Dorothee COLLET avec qui j'ai travaillé sur ce dossier et qui ne pouvait pas être là ce soir. Il s'agit de vous présenter le projet de

délibération qui sera soumis au prochain Conseil de Paris et qui porte sur deux conventions : l'une avec l'association de Santé mentale du 13<sup>ème</sup>, l'autre avec l'établissement public de santé Maison Blanche dans le 20<sup>ème</sup> pour le financement de deux équipes de psychiatrie de secteur dédiées aux signalements des bailleurs sociaux des 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.

Lors des ateliers organisés pour la rédaction du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion est apparue la nécessité de réfléchir en amont, avec tous les acteurs concernés, notamment avec les bailleurs sociaux, à un accompagnement tant sur le plan médical que sur le plan social des personnes souffrant de troubles de santé mentale, afin de permettre leur maintien dans leur logement. Ces personnes génèrent souvent d'importants troubles de voisinage, voire des problèmes de sécurité pouvant aller jusqu'à des incendies.

L'expérience des différents acteurs amène à constater que de nombreux cas signalés ou pris en charge en urgence ont pu connaître un temps plus ou moins long de latence, pendant lequel des signes auraient pu ou dû alerter sur la situation et éviter l'urgence. Il s'agit de troubles du comportement, de troubles du voisinage, de signes de mise en retrait, des problèmes sociaux et familiaux, des subites ruptures de paiement de loyer, de changements brutaux dans les attitudes. Je précise que le but n'est pas de tout psychiatriser.

Les bailleurs sociaux sont souvent en grande difficulté pour évaluer la situation du locataire en crise grave de troubles de voisinage, pour assurer l'accompagnement et le suivi vers les soins psychiatriques lorsque cela s'avère nécessaire. C'est dans ce cadre, en lien avec le Conseil local de santé mentale, que les centres médicaux ou psychologiques de l'Association de santé mentale du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris souhaitent développer un projet expérimental de recherche opérationnelle, avec la mise en place d'une équipe de psychiatrie dédiée aux signalements des bailleurs sociaux présents sur l'arrondissement. Le même dispositif est expérimenté sur le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Ces deux équipes ne prendront en charge que les personnes entre 16 et 60 ans, puisqu'il existe d'autres dispositifs pour les personnes plus âgées. Les objectifs de ce projet sont multiples, il devrait permettre à la psychiatrie de secteur :

- d'intervenir plus en amont et d'éviter l'urgence systématique sur des situations de crise grave ;
- de repérer en amont des situations et d'améliorer leur prise en charge ;
- de développer un travail de prévention et d'accès aux soins.

Cette équipe dédiée permettra en outre aux bailleurs sociaux :

- de répondre aux problèmes de troubles de voisinage importants provoqués par certains locataires qui présentent des troubles psychiques ;
- d'avoir une réponse médicale, une prise en charge rapide et le plus en amont possible ;
- d'assurer la formation continue de leurs travailleurs sociaux.

L'équipe dédiée du 13<sup>ème</sup> arrondissement sera composée d'un infirmier spécialisé en psychiatrie, d'une assistante sociale, d'un ou deux médecins psychiatres chargés des évaluations, et d'un quart d'ETP pour la coordination des équipes.

Le coût estimé pour la mise en place de cette expérimentation dans le 13<sup>ème</sup> est de 150 000 €. Le financement se fera pour moitié par une subvention de 75 000 € dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, pour l'autre moitié par les bailleurs sociaux volontaires qui désirent s'inscrire dans cette démarche, en fonction de leur nombre de logements dans l'arrondissement et de leurs cas signalés.

Cette expérimentation exprime une volonté de favoriser la prévention et les interventions précoces, d'éviter les expulsions, de préserver le vivre ensemble au sein du parc social, et enfin de sensibiliser les équipes et les personnels de proximité des bailleurs sociaux aux problématiques des troubles de santé mentale.

**M LE MAIRE :** Merci beaucoup. C'est un beau projet pour résoudre des situations qui jusqu'à présent ne trouvent que rarement des solutions, notamment pour les personnes seules qui souffrent de troubles psychiatriques au sein du parc des bailleurs sociaux.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Quand on est en charge des relations avec les bailleurs sociaux, on voit toute la nécessité de cette équipe.

**M LE MAIRE** : Oui ce sera précieux. Je passe à la communication suivante, s'il n'y a pas de demande d'intervention. Eric OFFREDO sur la programmation des investissements d'intérêt local 2017.

#### **Communication sur la programmation des investissements d'intérêt local 2017**

**Eric OFFREDO** : Les investissements d'intérêt local, vous le savez sans doute, sont constitués de deux enveloppes, une qui est consacrée à l'espace public et l'autre aux équipements publics, ces deux enveloppes n'étant pas fongibles entre elles. Je vous en rappelle les montants, en précisant que nous avons décidé dans le 13<sup>ème</sup> d'en consacrer la part la plus importante possible au titre du budget participatif.

Je rappelle que nous consacrons 30 % de l'enveloppe destinée aux équipements et 40 % de celle destinée à l'espace public au budget participatif.

Ainsi, en 2017, sur une enveloppe de 1 823 360 €, 1 094 000 € seront destinés à l'espace public.

Pour les équipements de proximité, sur une enveloppe initiale de 4 281 000 €, 2 996 700 € sont consacrés aux ILL, le reste étant consacré au budget participatif pour les projets qui ont été adoptés. Ce dernier montant doit être revu un peu à la baisse, puisque vous vous souvenez peut être que le projet « charnière » du budget participatif, Charles Moureu, dépassait légèrement l'enveloppe totale et que nous avons décidé de consacrer un peu plus de l'enveloppe ILL. Nous sommes donc arrivés à un montant de 2 904 000 euros pour les équipements de proximité.

Les investissements principaux sur l'espace public se situent entre 10 000 et 120 000 €. Ils concernent du patrimoine de voirie, des aménagements urbains, des aires de jeux, l'entretien de l'espace public, des espaces verts, notamment au square René Le Gall. Il s'agit de sommes assez faibles.

Sur els équipements de proximité, 860 000 € sont par exemple consacrés aux équipements de petite enfance, 1,240 M€ pour les écoles, etc. Sur la DJS, ce sont près de 600 000 € qui sont affectés au titre des ILL.

Toutes les informations se retrouvent aussi sur le site.

**M LE MAIRE** : Il n'y a pas de demande d'intervention, on passe à Yves CONTASSOT pour un vœu adopté par le Conseil de Quartier n°1.

#### **Communication sur le Conseil de quartier n° 1 « Croulebarbe » relative à la modification du parcours du bus 83 dans les 13e et 14e arrondissements**

*« Le Conseil de quartier n°1, réuni le 15 novembre 2016 en assemblée plénière, émet le vœu suivant :  
Considérant que le bus 83 emprunte actuellement, depuis le carrefour des Gobelins, Le boulevard Arago, la rue de la Glacière puis le boulevard de Port Royal,  
Considérant la concertation sur la réorganisation des bus lancée par le STIF, la ville de Paris et la RATP,  
Considérant les attentes des riverains exprimées au sein du Conseil de Quartier exprimant :  
L'absence de liaison directe et de « plain pied » entre la Place d'Italie (Ou le carrefour des Gobelins) et la Place Denfert-Rochereau. Les stations de la ligne 6 ne sont pas accessibles aux PMR  
Les difficultés de giration du bus au carrefour Glacière-Arago, en particulier dans le sens nord-Sud  
Le parcours du bus 83 double celui du bus 21 rue de la Glacière et celui du bus 91 boulevard de Port Royal*

*La largeur de la rue de la Glacière entre Arago et Port-Royal ne permet pas d'assurer le passage de deux lignes de bus (21 et 83). Le trottoir trop étroit à cet endroit n'a pas permis la pose d'abris de bus pour Port-Royal Berthollet (Nord-Sud) et Glacière Arago (Sud-Nord)*

*La partie du boulevard Arago entre la rue de la Glacière et Denfert-Rochereau est une « zone d'ombre » où il n'y a aucun transport en commun. La construction de nouveaux immeubles d'habitation et l'installation d'un EHPAD ont fait évoluer les besoins*

*Le Conseil de Quartier Croulebarbe propose*

*La rectification du parcours du bus 83 :*

*Dans le sens Sud – Nord : le bus continuerait sur le boulevard Arago jusqu'à Denfert-Rochereau puis emprunterait l'avenue de l'Observatoire jusqu'à Port-Royal. Création possible de nouvelles stations de bus (Santé et Observatoire)*

*Dans le sens Nord Sud : en cas d'impossibilité d'emprunter le même parcours que dans le sens Sud-Nord, le bus 83 pourrait emprunter la rue de Faubourg Saint-Jacques à partir du boulevard de Port-Royal pour rejoindre le boulevard Arago. »*

**Yves CONTASSOT :** Avant de présenter le vœu, je voudrais dire que je suis surpris qu'on n'ait pas à l'ordre du jour la délibération la DVD 10 concernant l'évolution des Traverses.

**M LE MAIRE :** Elle n'est pas arrivée à temps et nous n'avons pas fait d'ordre du jour complémentaire spécialement pour cela.

**Yves CONTASSOT :** Je trouve cela dommage, vu l'ampleur des modifications et le recul considérable...Je voulais avoir l'explication, car elle passe dans les autres arrondissements.

**M LE MAIRE :** Je trouve cela dommage également, mais je ne l'ai pas eue à temps.

**Yves CONTASSOT :** Concernant ce vœu, il s'agit du vieux débat sur le bus 83, afin que le circuit soit modifié à l'occasion de la révision du plan bus. Le but est que le 83 ne fasse pas double emploi avec le 91 à partir de la rue de la Glacière jusqu'à Port-Royal, mais qu'il desserve l'intégralité du boulevard Arago jusqu'à Denfert-Rochereau, avant de rejoindre son parcours au niveau de Port-Royal.

Nous souhaitons que cette proposition soit examinée aussi bien à l'aller qu'au retour. Il nous semble qu'il existe des dispositifs techniques qui permettent de le faire, il suffit de voir ce qui a été fait à Montparnasse pour le 91, de manière que l'aller et le retour s'effectuent si possible par le même parcours, et non par des parcours différents.

Il s'agit d'une contribution dont nous espérons qu'elle sera portée largement au moment du débat sur le Plan Bus et que la RATP donnera enfin satisfaction sur ce point.

**M LE MAIRE :** Effectivement, c'est une demande ancienne sur laquelle nous avons du mal à obtenir satisfaction de la part de la RATP. S'il n'y a pas de demande d'intervention, nous allons passer aux vœux, présentés par Philippe MOINE.

**V 13 2016 29 Vœu proposé par Jérôme Coumet, Philippe Moine et les élus du groupe socialiste et apparentés et les élus du groupe Parti Communiste Front de Gauche relatif à l'attribution de la dénomination « Germaine Richier » à une future voie du 13e arrondissement.**

*« Considérant la nécessité de dénommer la future voie du quartier Paris Rive Gauche située entre la promenade Claude Lévi-Strauss et l'avenue de France et identifiée par la Direction de l'urbanisme de la Ville sous la référence GG13 ;*

*Considérant la longue pratique de l'arrondissement de dénommer ses voies et places en rendant hommage aux plasticiens célèbres, anciens (cf. quartier des peintres à côté de la Mairie) et modernes (cf.*

les dénominations « Jean Arp », « Louise Bourgeois », « Aurélie Nemours », « Jean-Michel Basquiat », « Keith Haring » dans le quartier Paris Rive Gauche) ;

Considérant la vie et l'œuvre de Germaine Richier, célèbre femme sculptrice française née le 16 septembre 1902 et décédée le 31 juillet 1959 ;

Considérant l'œuvre de l'artiste où elle procède notamment par hybridation de l'homme et de l'animal ou de la nature en matérialisant une vision singulière de la condition humaine ainsi que ses nombreuses expériences plastiques (dialogue du plein et du vide, incorporation d'éléments divers à ses compositions ; introduction de la couleur, etc.) qui firent date ;

Considérant que Germaine Richier est aujourd'hui considérée comme une artiste majeure du XXe siècle dont la renommée est internationale (cf. rétrospectives à la Tate Modern à Londres, à l'Akademie der Künste à Berlin, à la Fondation Peggy Guggenheim à Venise, etc.) ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Coumet, Philippe Moine et des élus du groupe socialiste et apparentés et des élus du groupe Parti Communiste Front de Gauche, le Conseil du 13e arrondissement émet le vœu que :

La dénomination « Germaine Richier » soit attribuée à la future voie GG13 dans le quartier Paris Rive Gauche. »

**Philippe MOINE :** Il s'agit d'attribuer le nom de « Germaine Richier » à une voie située entre la promenade Claude Lévi-Strauss et l'avenue de France. Comme vous le savez, dans ce quartier, beaucoup de rues portent les noms d'artistes plasticiens célèbres, la délibération en rappelle quelques-uns : Louise Bourgeois, Jean-Michel Basquiat, Keith Haring, qui a fait l'objet d'une délibération récente. Il s'agit donc de s'inscrire dans ce cadre. Comme vous le savez, beaucoup de femmes sont désormais présentes à travers ces plaques de rues.

Germaine Richier correspond bien à ces objectifs. Il s'agit d'une sculptrice française renommée, née en 1902. Elle a vécu dans le 14<sup>ème</sup> où elle disposait d'un atelier dans l'actuelle avenue Jean Moulin. Dans l'entre-deux-guerres, elle a fréquenté la communauté artistique de Montparnasse, où elle a côtoyé beaucoup d'autres artistes, et intellectuels. Parmi les artistes qui l'ont marquée, on peut citer Antoine Bourdelle, dont elle a été l'élève, ou Giacometti avec qui elle a beaucoup travaillé.

Après la Seconde Guerre mondiale, elle s'est orientée vers de nouvelles formes de sculpture : elle est très connue pour ses sculptures de grande taille, à figure mi-humaine mi-animale, aux noms évocateurs : chauve-souris, araignée, mante, etc. Elle a également contribué à renouveler certaines techniques, avec notamment l'apport de fibres végétales (filasse) et d'autres innovations qui font d'elle une artiste renommée. Elle a fait l'objet de nombreuses rétrospectives dans des lieux prestigieux. Il nous est donc proposé d'attribuer son nom à cette voie.

**M LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Je soumetts ce vœu à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M LE MAIRE :** Nous allons passer aux voies autour de la Halle Freyssinet, toujours avec Philippe MOINE.

**V13 2016 30 Vœu proposé par Jérôme Coumet et les élus du groupe socialiste et apparentés relatif à la dénomination des voies autour de la halle Freyssinet**

« Considérant la réouverture au début de l'année 2017 de la halle Freyssinet après travaux et la nécessité de dénommer les quatre voies qui l'entourent ;

*Considérant la vie et la carrière de l'ingénieur français Eugène Freyssinet, né le 13 juillet 1879 et décédé le 8 juin 1962 ;*

*Considérant les nombreuses inventions qu'Eugène Freyssinet a initiées dans le domaine du génie civil et notamment la mise au point de la technique du béton précontraint qui est largement utilisée dans le monde entier ;*

*Considérant qu'il a conçu le bâtiment qui porte aujourd'hui usuellement son nom, qui accueillait précédemment les messageries de la gare d'Austerlitz, et dont nous commémorerons prochainement le 90e anniversaire du début de la mise en chantier (1927) ;*

*Considérant également la future destination de la halle en tant que plus grand incubateur de start-up du numérique au monde ;*

*Considérant, dans cette perspective, qu'il est opportun de dénommer les voies qui la desservent en rendant hommage à des personnalités qui ont contribué à la création et au développement de l'informatique et du numérique ;*

*Considérant ainsi les recherches d'Alan Turing, né le 23 juin 1912 et décédé le 7 juin 1954, célèbre mathématicien et cryptologue anglais, qui est généralement considéré comme le « père » de la science informatique ;*

*Considérant la carrière de Grace Murray Hopper, née le 9 décembre 1906 et décédée le 1er janvier 1992, mathématicienne et informaticienne américaine, qui participa à l'élaboration de l'ordinateur Harvard Mark 1 et mit au point le premier compilateur ainsi que le langage COBOL ;*

*Considérant enfin la carrière de Steven Paul Jobs, dit Steve Jobs, né le 24 février 1955 et décédé le 5 octobre 2011, inventeur et entrepreneur américain, pionnier de la création et de la diffusion de l'ordinateur personnel puis d'accessoires numériques qui accompagnent notre vie quotidienne (tablettes, smartphones, baladeurs, montres connectées, etc.) ;*

*Sur proposition de Jérôme Coumet et des élus du groupe socialiste et apparentés, le Conseil du 13e arrondissement émet le vœu que :*

*Les dénominations « Eugène Freyssinet », « Alan Turing », « Grace Murray Hopper » et « Steve Jobs » soient attribuées aux quatre voies qui bordent la halle Freyssinet. »*

**Philippe MOINE :** Vous savez que la halle Freyssinet qui va porter le nom de « station F » sera ouverte officiellement au début de 2017. C'est un lieu particulièrement important pour notre arrondissement, puisque la station F fait figure de plus gros incubateur de start-ups numériques au monde. On a beaucoup communiqué autour de la notion de Silicon Valley à la française, etc.

Il s'agit donc aujourd'hui d'attribuer des noms aux quatre voies qui la bordent, en cherchant bien entendu à rendre hommage à l'ingénieur à qui on doit cet édifice magnifique, mais aussi à des personnalités qui sont particulièrement liées au développement de l'informatique et du numérique. Les quatre noms qui sont proposés sont :

- l'ingénieur Eugène Freyssinet, qui a déployé beaucoup de techniques nouvelles pour ce bâtiment désormais classé.
- Alan Turing, qui est souvent considéré comme le père de la science informatique, c'est un mathématicien anglais qui a contribué pendant la guerre à la lutte contre le nazisme en s'efforçant de casser les codes nazis. Cette personnalité mérite d'autant plus d'être honorée qu'il a été pendant les années 1950 traduit devant les tribunaux pour homosexualité dans une Grande-Bretagne très conservatrice. Il a été conduit à subir une castration chimique pour éviter la prison. Il s'est suicidé en 1954.
- Grace Murray Hopper, mathématicienne américaine, qui a contribué au développement de la science informatique. Elle a notamment mis au point le premier compilateur. Elle également contribué à la mise au point d'un langage de programmation.
- Steve Jobs, personnalité incontournable qui symbolise à lui seul l'essor de la Silicon Valley en Californie. Il symbolise surtout toutes les avancées réalisées dans le domaine du numérique grand

public, puisque beaucoup d'innovations comme l'ordinateur portables et autres accessoires numériques qui sont entrés dans notre quotidien lui doivent beaucoup.  
Ces quatre noms ont donc du sens.

**Adrien SAUMIER** : Nous nous félicitons du choix des trois premiers noms choisis, en revanche nous émettons une réserve sur celui de Steve Jobs. Vous constaterez en effet que je n'ai pas de problème avec les produits de la marque à la pomme, mais nous aurions préféré mettre en avant d'autres noms, en respectant avant tout la parité homme/femme en proposant un autre nom de femme. Ce serait plus cohérent avec l'effort de féminisation des noms de voiries à Paris. Le nom d'Ada Lovelace a été, je le sais, évoqué. Elle est considérée comme le premier programmeur informatique au XIXe siècle, non pas sur ordinateur mais sur des machines à calculer. Je vous propose donc ce nom à la place de celui de Steve Jobs, qui pourra sans doute servir dans quelques années, quand son héritage sera bien digéré.

**Vincent BOULET** : Nous partageons les réserves qu'a exposées Adrien, sur le plan de la parité : la Ville de Paris, et le 13<sup>ème</sup> arrondissement pour sa part, ont fait un remarquable effort de féminisation des noms de rues. Nous aimerions que cet effort se poursuive et la proposition de remplacement de Steve Jobs par Ada Lovelace nous convient.

Je rappelle que Steve Jobs, dont il ne s'agit pas de remettre en cause l'apport personnel dans l'évolution de l'informatique, était aussi chef d'entreprise et Apple est actuellement épinglé pour ses pratiques d'évasion fiscale, la Commission européenne l'a notamment sommé de payer 13 M€ à l'Irlande et Bercy semble enfin prendre en considération le problème. Le moment est donc mal choisi pour retenir ce nom.

**Etienne TRAISNEL** : Je vais au contraire défendre le choix de Steve Jobs, j'ai un Mac et je l'assume ! Je n'ai pas mis d'autocollant sur la pomme ! Il est important de distinguer Steve Jobs et Apple, c'est l'homme à qui on souhaite rendre hommage. C'est un entrepreneur bien entendu, qui a créé le succès de sa société sur l'innovation et non pas sur des montages financiers. Ces innovations sont aujourd'hui utilisées au quotidien, elles ont changé nos vies. Ce nom qui parle à tout le monde est donc une évidence. Même si j'apprécie l'apport d'Ada Lovelace en matière informatique, il me semble légitime à côté de la halle Freyssinet de rendre hommage à un homme qui a changé la vie de millions de personnes dans le monde.

**Frédéric BENHAÏM** : Je voudrais abonder dans le sens de Frédéric SAUMIER en rappelant que la halle Freyssinet sera un lieu d'innovation, en particulier tourné vers les nouvelles entreprises du numérique. Il est donc important de rappeler qu'il y a eu beaucoup de femmes qui ont joué un rôle très important dans le développement du numérique. Aujourd'hui, on a tendance à l'oublier, mais elles ont joué un rôle très important dans l'apparition de la science informatique et en particulier en mathématiques. Dans la perspective de favoriser l'entrepreneuriat innovant aussi bien masculin que féminin, cela a du sens que les personnes qui seront demain « incubées » dans la halle Freyssinet se promènent dans des rues qui portent cette histoire et rappellent qu'elle existe.

**Laurent MIERMONT** : Je me pose une question par rapport à ce vœu. Comment faire ? Trois noms me conviennent et un ne me convient pas. J'aimerais qu'on puisse se prononcer nom par nom, sans quoi je ne pourrai pas voter favorablement sur cette proposition.

Il y a un côté obscur dans l'aventure d'Apple. Steve Jobs restera dans l'histoire pour avoir mis sur le marché et fait adopter par l'humanité entière des objets comme la souris, le premier micro-ordinateur portable dont Monsieur Tout-le-monde était capable de se servir, alors que les PC étaient plus complexes, les iPhones...Le problème est que cette innovation a donné lieu à un modèle économique dont je ne suis pas sûr qu'on puisse faire abstraction.

Je prends l'exemple de l'iPhone, qui a connu 7 versions différentes depuis sa création. Quand on interroge ceux qui s'y connaissent pour savoir quelle est la différence fondamentale qui existe entre les



différents modèles, on apprend que seuls le prix et des menues modifications « incrémentales » changent. Les gens ne sont pas capables de faire la différence. Cette entreprise symbolise donc à elle seule la frénésie d'accumulation permanente de marchandises et un consumérisme qui me dérange à titre personnel. Cela me dérange qu'Apple reçoive 30 % de droits sur les revenus de chaque application accessible depuis l'Appstore. Cela me dérange que ce modèle économique provoque, à chaque sortie d'un nouveau produit, des files interminables de personnes qui font la queue la nuit pour acheter un produit fabriqué en abondance illimitée. Cela me dérange. Il y a là quelque chose de malsain.

**M LE MAIRE** : Nous avons compris ton point de vue, ce qui ne signifie pas forcément que nous partageons ton avis. La meilleure défense de Steve Jobs est le mot que tu as prononcé. Il a transformé nos vies, que nous le voulions ou non.

Ce n'est pas la première fois dans le 13<sup>ème</sup> que nous faisons en sorte d'honorer la mémoire d'un certain nombre d'industriels qui sont par ailleurs chefs d'entreprises. Nous avons une avenue Edison, qui fut le fondateur de General Electrics, une rue Panhard, un quai Panhard & Levassor, une rue Freyssinet. L'entreprise Freyssinet existe toujours, emploie 6 000 personnes et je ne sais pas si elle est exemplaire. Je pense qu'il est toutefois important d'honorer l'ingénieur Eugène Freyssinet. Nous pourrions avoir sur ce nom le même débat que pour Steve Jobs : doit-on donner le nom d'une personne qui a été chef d'entreprise ? Doit-on examiner la proposition au regard du fonctionnement actuel de ladite entreprise ? Steve Jobs a, à l'évidence, changé nos vies au regard de l'informatique. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai commencé l'informatique sur un Macintosh. Cela a transformé l'univers dans lequel je travaillais, sans parler des smart phones qu'évoquait à l'instant notre collègue.

Pour ces dénominations, je ne suis pas allé à l'aveuglette, j'ai pris langue avec Xavier Niel, encore un « méchant capitaliste » qui intervient dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Évidemment, je lui ai posé ces questions. La proposition faite sur le nom d'une dame respectable qui a vécu dans les années 1830 ne me convainc pas parce que je ne suis pas sûr qu'elle apparaisse aux jeunes d'aujourd'hui comme une des fondatrices de l'informatique actuelle. Je pense aussi important dans nos choix de dénomination d'employer des noms qui parlent à chacun d'entre nous et au plus grand nombre.

Je pense, si ces dénominations sont retenues par le Conseil de Paris, que c'est celle de Steve Jobs qui marquera le plus les esprits. C'est en ce sens que j'en fais la proposition dans ce vœu. C'est du bon sens, qui ne nous empêche pas de faire au passage un peu de communication sur le sujet. Deux films ont été réalisés récemment sur sa vie, montrant sa personnalité contrastée, comme toutes les personnalités que nous honorons. Cela permettra de rattacher le 13<sup>ème</sup> à cette évolution du numérique qui transforme nos vies.

Je maintiens donc ce vœu ; j'ai entendu vos préventions et nous verrons ce qu'il en adviendra au Conseil de Paris. Je sou mets le vœu à votre vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 18 VOIX      CONTRE : 12      ABSTENTIONS : 3**

**13 ELUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES, LES 4 ELUS DU GROUPE LES REPUBLICAINS ET 1 ELUE DU GROUPE UDI VOTENT POUR.**

**1 ELUE DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES ( ANNE-CHRISTINE LANG), LES 5 ELUS DU GROUPE FG-PC, LES 6 ELUS DU GROUPE EELV VOTENT CONTRE.**

**3 ELUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES (ADELINE LAMBERBOURG, MARIE-JOSE RAYMOND-ROSSI ET LAURENT MIERMONT) S'ABSTIENNENT.**

**LE VŒU EST ADOPTE A LA MAJORITE**

**M LE MAIRE** : Il nous reste un dernier vœu sur la laïcité. Je passe la parole à Buon TAN.

**Vœu relatif aux célébrations de la journée nationale de la laïcité dans le 13e arrondissement présenté par Buon TAN et les élus du groupe Socialiste et Apparentés et les élus du groupe Parti Communiste Front de Gauche**

*« Considérant que la laïcité est une valeur fondamentale de la République et la condition indispensable au vivre ensemble d'hommes et de femmes dont les préférences religieuses, philosophiques ou éthiques diffèrent ;*

*Considérant les récents attentats qui ont meurtri notre ville et notre pays et la remise en cause de notre mode de vie et des valeurs républicaines qu'ils traduisent ;*

*Considérant les nombreux projets comme la création de l'Observatoire de la laïcité, l'Observatoire parisien de la laïcité créé par Bertrand Delanoë en 2012, les appels à projet citoyenneté, laïcité et valeurs de la République, la diffusion d'une Charte et de livrets de la laïcité dans les écoles, etc. mis en place pour valoriser ce principe ;*

*Considérant l'institution depuis 2011 d'une journée nationale de la laïcité qui a lieu désormais chaque 9 décembre, jour anniversaire de la loi dite de "séparation des Églises et de l'État" du 9 décembre 1905 ;*

*Considérant que, comme le rappelait le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans ses documents pédagogiques d'accompagnement de la célébration du 110e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, « la laïcité est un socle historique de l'égalité entre les élèves à l'école » ;*

*Considérant le rôle que doit avoir l'arrondissement, échelon de proximité avec les habitants, dans la transmission des valeurs de la République ;*

*Considérant le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants adopté à l'unanimité du Conseil de Paris de septembre 2016 proposant que la Ville de Paris aide l'ensemble des arrondissements à mettre en place lors de la journée nationale de la laïcité, le 9 décembre de chaque année, un évènement lié à la laïcité ;*

*Sur proposition de Buon TAN et des élus du groupe Socialiste et Apparentés et des élus du groupe Parti Communiste Front de Gauche, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :*

*Des célébrations soient organisés dans le 13e lors de la journée nationale de la laïcité le 9 décembre de chaque année dès 2017 ;*

*Les modalités de la célébration soient discutées avec les différents groupes du Conseil d'arrondissement et les services concernés ;*

*Les élèves des établissements scolaires de l'arrondissement soient invités, dans la mesure du possible, à participer à ces célébrations.»*

**Buon TAN** : Je serai très bref : il s'agit d'un vœu visant à organiser dans le 13<sup>ème</sup> la célébration de la journée de la laïcité le 9 décembre. Je pense que c'est nécessaire, à une époque où beaucoup de personnes ne comprennent pas ce qu'est la laïcité, et où certaines personnes imposent, de façon volontaire ou non, leur religion.

Cela a une vocation éducative auprès des jeunes et des moins jeunes, afin de promouvoir dans les cités la liberté d'avoir ou de ne pas avoir de religion. Il ne s'agit surtout pas de combattre une religion ou l'autre. Il s'agit avant tout de mener des actions concrètes sur le terrain, notamment auprès des enfants.

**M LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 VOIX      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*La séance est levée.*